



NIGER

AVRIL 2014

DEUXIÈME ET TROISIÈME REVUES DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CREDIT ET DEMANDES DE DÉROGATION POUR NON-OBSERVATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION, DE PROLONGATION DE LA PÉRIODE DU PROGRAMME ET DE L'ACCORD, DE MODIFICATION DU CALENDRIER DE DÉCAISSEMENTS ET DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION

Dans le cadre des deuxième et troisième revues de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit et demandes de dérogation pour non-observation de critères de réalisation, de prolongation de la période du programme et de l'accord, de modification du calendrier de décaissements et de modification de critères de réalisation, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Le **rapport des services du FMI** préparé par une équipe des services du FMI pour être soumis à l'examen du Conseil d'administration le 31 mars 2014. Le rapport a été préparé à la suite des entretiens qui ont pris fin le [] avec les autorités du Niger sur l'évolution de la situation économique et les politiques qui sous-tendent l'accord conclu avec le FMI au titre de la facilité élargie de crédit. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le [] .
- Un **communiqué de presse** comprenant une déclaration du Président du Conseil d'administration.
- Une **déclaration de l'Administrateur** pour le Niger.

Les documents énumérés ci-après ont été ou seront publiés séparément.

Lettre d'intention adressée par les autorités du Niger au FMI*
Mémoire de politiques économiques et financières des autorités du Niger*
Protocole d'accord technique*

*Figure aussi dans le rapport des services du FMI

La politique de publication concernant les rapports des services du FMI et d'autres documents autorise la suppression d'informations délicates.

Ces documents peuvent être obtenus sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Internet : <http://www.imf.org>
Prix : 18,00 dollars l'exemplaire imprimé

Fonds monétaire international
Washington, D.C.



NIGER

13 mars 2014

DEUXIÈME ET TROISIÈME REVUES DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CREDIT ET DEMANDES DE DÉROGATION POUR NON-OBSERVATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION, DE PROLONGATION DE LA PÉRIODE DU PROGRAMME ET DE L'ACCORD, DE MODIFICATION DU CALENDRIER DES DECAISSEMENTS ET DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Contexte: les résultats économiques du Niger ont souffert des effets néfastes de plusieurs chocs exogènes en 2013. Des précipitations en dessous de la moyenne au deuxième semestre de l'année ainsi que la détérioration de la situation sécuritaire dans la région ont négativement affecté la croissance du PIB réel. La combinaison de ces chocs a également eu des effets sur les soldes budgétaire et extérieure en raison d'une augmentation des dépenses de sécurités et une diminution des exportations et des IDE, et ils ont intensifié les pressions s'exerçant sur un environnement socio-économique fragile caractérisé par une grave insécurité alimentaire et des services sociaux insuffisants. L'inflation reste faible.

Programme: malgré ces évolutions défavorables, les autorités ont montré qu'elles étaient résolues à poursuivre le programme de la Facilité élargie de crédit (FEC) (approuvé le 16 mars 2012 pour un montant de 78,96 millions de DTS, soit 120 pour cent de la quote-part). Les dérapages du programme à fin 2012 ont donné lieu au non respect de trois des cinq critères de réalisation. La mise en œuvre des principales mesures correctrices, notamment le renforcement du recouvrement des recettes, a permis de remettre le programme sur la bonne voie, mais en raison du niveau excessivement élevé des dépenses courantes (dû pour moitié aux problèmes de sécurité) et du retard dans les décaissements de l'aide budgétaire extérieure, le critère de réalisation relatif au financement intérieur n'a pas été respecté à fin juin 2013. En plus, en raison d'un manque de coordination au sein des administrations publiques, le critère de réalisation relatif à l'endettement extérieure non concessionnel n'a pas été respecté. Les autorités ont demandé une dérogation pour non-respect des critères de réalisation sur la base des mesures correctrices qu'elles ont prises, notamment des modifications institutionnelles auxquelles elles ont procédé pour améliorer la gestion de la dette. Les actions préalables requises pour la conclusion de la revue ont été respectés, et des progrès continuent d'être accomplis dans la mise en œuvre des repères structurels.

Perspectives et risques: les perspectives à moyen terme semblent favorables, avec une croissance robuste bénéficiant d'importants investissements réalisés dans le secteur des ressources naturelles. Ces perspectives sont toutefois tributaires d'importants risques intérieurs et extérieurs, notamment d'une éventuelle propagation des problèmes sécuritaires

qui règnent dans la région, ainsi que des chocs climatiques. Les nouveaux accords d'emprunt devront être gérés de manière prudente pour maîtriser les facteurs de vulnérabilité associés à la dette.

Avis des services du FMI: les services du FMI recommandent la conclusion de la deuxième et de la troisième revues au titre de la FEC. La conclusion de ces revues permettra de décaisser un montant équivalent à 22,56 millions de DTS dans le cadre de l'accord au titre de la FEC.

Approuvé par
David Robinson (AFR)
et **Peter Allum (SPR)**

Des discussions ont eu lieu à Niamey du 9 au 19 décembre 2013. L'équipe du FMI se composait de M. Kpodar (chef), M. Yehoue, Mme Marchettini, Mme Viseth, M. Zorome (Représentant résident) (tous du département Afrique), et M. Nose (FAD). MM. Robinson et Gueye (tous deux du département Afrique) et M. Mamadou (du Bureau de l'Administrateur) ont participé aux principales réunions.

La mission a été reçue par le Président de la République et le Premier ministre et a rencontré les ministres des Finances, du Plan et du Pétrole, le Directeur national de la banque centrale régionale ainsi que d'autres hauts fonctionnaires et représentants de la société civile, du secteur privé et des partenaires au développement.

TABLE DES MATIÈRES

EVOLUTION RECENTE DE L'ECONOMIE	5
PERSPECTIVES A MOYEN TERME ET RISQUES	7
MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME	9
DISCUSSIONS SUR LES ACTIONS A MENER	12
A. Politique budgétaire	12
B. Réformes du secteur financier	13
C. Autres réformes structurelles	14
CONCEPTION DU PROGRAMME	15
ÉVALUATION DES SERVICES DU FMI	16
ENCADRE	
Évolution de la situation dans le secteur des ressources naturelles	11
GRAPHIQUES	
1. Évolution de la situation budgétaire	19
2. Évolution récente de l'économie	20
3. Composition du PIB et volatilité de la production	21
4. Contribution du secteur des ressources naturelles à l'économie	22
TABLEAUX	
1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2011–18	23
2. Opérations financières de l'Administration centrale, 2011–18 (milliards de FCFA)	24

3. Opérations financières de l'Administration centrale, 2011–18 (pour cent du PIB) _____	25
4. Situation monétaire, 2011–18 _____	26
5. Balance des paiements, 2011–18 _____	27
6. Critères de réalisation quantitatifs et cibles indicatives (déc. 2012–déc. 2013) _____	28
7. Critères de réalisation quantitatifs et cibles indicatives (mars 2014–déc. 2014) _____	29
8. Actions préalables et repères structurels, 2013 _____	30
9. Actions préalables et repères structurels, 2014 _____	31
10. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2013–25 _____	32
11. Calendrier proposé pour les décaissements et revue de l'accord au titre de la FEC, _____	33
12. Indicateurs de solidité financière, décembre 2007–juin 2013 _____	34

APPENDIX

I.

Lettre d'Intention _____	35
--------------------------	----

ATTACHMENTS

I.

Mémoire de Politiques Economiques et Financière du Gouvernement du Niger _____	37
Pièce Jointe – Protocole D'Accord Technique _____	52

EVOLUTION RECENTE DE L'ECONOMIE

1. **La situation sociopolitique et sécuritaire reste fragile et exerce des pressions considérables sur la stabilité sociopolitique et sur les réalisations dans le domaine du développement.** Étant donné la situation sécuritaire sous régionale et la propagation d'actes terroristes et d'activités criminelles au Niger, les autorités accroissent les dépenses sécuritaires pour renforcer la sécurité intérieure et tenter de sécuriser les frontières du pays¹. Ces chocs extérieurs sont aggravés par un environnement intérieur fragile caractérisé par une insécurité alimentaire généralisée, l'arrivée massive de réfugiés venant des pays voisins et des services sociaux insuffisants. Les indicateurs du développement s'améliorent dans une certaine mesure — notamment, les taux de mortalité infantile se sont sensiblement réduits au cours des dernières années — mais la pauvreté continue de toucher une grande partie de la population et le Niger arrive en dernière place au classement de l'Indice du développement humain de l'ONU². Un gouvernement d'unité nationale fondé sur une coalition de plusieurs partis a été constitué en août 2013.

2. **Les résultats macroéconomiques ont été négativement affectés par les chocs climatiques et les répercussions de la situation sécuritaire sous régionale.** Le taux de croissance du PIB réel a atteint, à titre exceptionnel, 11,1 pour cent en 2012, tiré par la mise en service des installations de production de pétrole, d'une bonne récolte et de l'augmentation de la production d'uranium, mais il devrait, selon les projections, chuter à 3,6 pour cent en 2013 — contre des projections initiales de 6,2 pour cent — en raison d'une baisse de la production agricole due à des précipitations inférieures à la moyenne, à la fermeture temporaire de la plus grosse mine d'uranium (SOMAIR) à la suite d'une attaque terroriste, et à une longue interruption de l'approvisionnement en électricité par un pays voisin³. L'impacte de ces chocs négatifs a été en partie compensé par une augmentation de la production de pétrole, qui est passée de 13 000 barils par jour en 2012 à 19 000 barils par jour à la fin de 2013. Le taux d'augmentation moyen de l'IHPC a été limité à 2,3 pour cent en 2013 car les pressions à la hausse exercées sur les prix des produits alimentaires ont été atténuées par le programme alimentaire de l'État et par l'appui des partenaires au développement (tableau 1)⁴.

¹ Le Niger a été le théâtre de deux attentats-suicide à la bombe en mai 2013, visant une caserne militaire et une mine d'uranium dans le nord-est du pays, et de l'évasion de prisonniers d'une prison de la capitale en juin.

² La population vivant en dessous du seuil de pauvreté a faiblement diminué d'environ 63 pour cent en 1990 à 59,5 pour cent en 2007. Le PIB par habitant a augmenté de 40 dollars au cours des cinq dernières années pour s'établir à 370 dollars en 2012, mais il reste nettement inférieur à la moyenne de l'UEMOA, qui était de 720 dollars en 2012.

³ L'interruption de l'alimentation en électricité a été causée par un orage qui a détruit les lignes de transport d'électricité dans l'ouest du Nigéria.

⁴ L'Initiative 3N («Les Nigériens Nourrissent les Nigériens») vise à promouvoir l'agriculture en fournissant un appui à l'irrigation pour accroître la résilience de la production alimentaire locale aux chocs climatiques.

3. **Les résultats budgétaires ont été dans l'ensemble en ligne avec les cibles du programme.** Malgré le manque à gagner sur les recettes de l'uranium, les recettes totales ont augmenté d'un point de pourcentage du PIB pour s'établir à 17,1 pour cent du PIB en 2013, grâce à l'amélioration de l'administration fiscale et aux recettes exceptionnelles provenant du secteur pétrolier (environ 20 milliards de francs CFA, soit 0,6 pour cent du PIB)⁵. Afin de compenser l'augmentation des dépenses de sécurité (38,9 milliards de francs CFA en 2013, soit 1,1 pour cent du PIB), les autorités ont limité la progression des dépenses en capital. Elles ont réduit les arriérés intérieurs de 30 milliards de francs CFA, soit 0,8 pour cent du PIB, de plus que le montant inscrit au programme. Les dépôts de l'État auprès de la banque centrale ont également augmenté.

4. **L'expansion monétaire s'est ralentie en 2013, reflétant le tassement de l'activité économique.** Selon les estimations, le taux de croissance annuel du crédit à l'économie à baisser de 24,2 pour cent en 2012 à 6,6 pour cent 2013. Cette évolution, conjuguée à une faible hausse des avoirs extérieurs nets et à une amélioration de la position nette de l'État, s'est traduite par une expansion de la masse monétaire de l'ordre de 11,8 pour cent (tableau 4 et graphique 2).

5. **Le déficit du compte courant (hors dons) a augmenté, selon les estimations, d'un point de pourcentage du PIB pour atteindre 19,4 pour cent du PIB en 2013.** Cette évolution tient à une faible augmentation des exportations, en particulier de pétrole, qui a été plus que compensée par une expansion des importations de biens et services liés aux projets d'investissements associés aux industries extractives et aux travaux publics. Le déficit du compte courant a été largement financé par un excédent plus élevé du compte de capital et d'opérations financières, ce qui s'est traduit par une augmentation de la contribution du Niger aux avoirs extérieurs nets de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) de 76 milliards de francs CFA en 2013 (tableau 5). Les réserves internationales brutes de l'UEMOA devraient continuer à représenter l'équivalent d'environ cinq mois d'importations de biens et services à fin décembre 2013.

6. **Les autorités ont pris des mesures pour aider à diversifier les sources de financement du budget et à approfondir le marché financier régional.** Afin de diversifier les sources de financement de leur ambitieux plan de développement économique et social, les autorités ont lancé, en novembre 2013, une émission obligataire de 25 milliards de franc CFA sur le marché financier régional. L'obligation a: i) un taux d'intérêt de 6,25 pour cent ii) une échéance de cinq ans; et iii) une période de grâce d'un an. Les fonds générés par l'émission obligataire doivent financer des infrastructures de base, notamment la construction de salles de classe. L'émission obligataire s'est soldée par un franc succès, avec une souscription excédentaire d'un montant de 32,4 milliards de francs CFA à des conditions d'émission similaires à celles des autres pays émetteurs d'obligations souveraines de la région. Les principaux souscripteurs sont les banques locales (13,440 milliards de francs CFA) et les banques régionales (6,510 milliards de francs CFA), le solde (5,050 milliards de francs CFA) étant réparti entre des investisseurs locaux. Sur la base du succès enregistré au cours de

⁵ L'État a obtenu 59 milliards de franc CFA (1,6 pour cent du PIB) de la cession des droits d'exploration du Bloc d'Agadem, dont environ 20 milliards de francs CFA sont des recettes budgétaires.

cette opération d'émission obligataire, les autorités envisagent de lancer une nouvelle émission obligataire d'un montant de 25 milliards de franc CFA sur le marché régional en 2014.

7. **D'importants prêts concessionnels sont en cours de négociation.** Le Niger s'est entendu avec Exim Bank China sur l'octroi d'un prêt concessionnel d'un montant de 880 millions de dollars (437,4 milliards de francs CFA, soit 12 pour cent du PIB de 2013), mais ce financement (qui devait initialement être conclu en 2013) attend d'être approuvé. Ce prêt devait refinancer un financement non concessionnel existant de la raffinerie, Société de raffinage de Zinder (SORAZ), initialement consenti par la China National Petroleum Company (CNPC, le partenaire d'investissements chinois) avec une garantie de 40 pour cent de l'État. Les autorités ont en outre récemment signé une ligne de crédit de 1 milliard de dollars avec Exim Bank China. Les prêts qui seront financés à travers cette ligne de crédit, et qui doivent être affectés à des projets d'infrastructure, auront une maturité de 25 ans, un délai de grâce de 8 ans et un taux d'intérêt de 2 pour cent (MPEF, par. 20). Au regard de ces conditions, la ligne de crédit est concessionnelle au taux d'actualisation en vigueur à la date de sa signature (30 septembre 2013)⁶.

PERSPECTIVES A MOYEN TERME ET RISQUES

8. **Les perspectives à moyen terme restent favorables, mais sont assujetties à d'importants risques et incertitudes extérieurs et intérieurs.** Le taux de croissance du PIB devrait remonter à 6,5 pour cent en 2014 et s'établir en moyenne à 10 pour cent sur la période 2015-18 à cause du développement positive attendu dans les industries extractives avec l'entrée en phase de production de deux grands projets — l'exportation de pétrole brut et une mine d'uranium — à compter de 2015-16 (encadré). Par conséquent, à partir de 2016, il est prévu un doublement de la production et des exportations de pétrole et des produits miniers et une augmentation de plus de 50% par rapport à 2015, des recettes budgétaires provenant des ressources naturelles (tableaux 1, 2, 3, 5 et graphique 4). Le compte courant devrait toutefois se dégrader en 2014-15 en raison de l'ampleur des importations et des services associés aux projets menés dans les industries extractives et d'autres projets de développement (tableau 5). L'inflation restera modérée à moyen terme.

9. **Bien qu'ils soient concessionnels, les emprunts extérieurs récemment contractés contribuent à accroître l'encours de la dette à fin 2014⁷.** Le prêt contracté pour refinancer la construction de la raffinerie de SORAZ, qui devrait maintenant être approuvé en 2014, et non en 2013 comme prévu antérieurement, aura pour effet d'accroître l'encours de la dette extérieure d'environ 6,6 pour cent du PIB; tous les prêts financés à travers la ligne de crédit contribueront à davantage accroître l'encours de la dette, même si les emprunts effectués grâce à cette ligne de crédit devront être échelonnés sur un certain nombre d'années et être, au départ, d'un montant

⁶ Selon les estimations des services du FMI, en décembre 2013, l'élément don était de 35,7 pour cent pour un taux d'actualisation de 5,47 pour cent et avec une commission initiale de 0,25 pour cent

⁷ Une mise à jour de l'AVD sera examinée dans le cadre de la prochaine mission combinée quatrième revue de la FEC et consultations au titre de l'Article IV.

relativement modeste. Les autorités ont insisté sur le fait que les financements qui pourront être obtenus grâce à cette ligne de crédit serviront à remédier au déficit d'infrastructures identifié dans le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP, en particulier dans le secteur agricole, telle que l'irrigation) et déjà pris en compte dans leur programme à moyen terme. Sur la base de ces indications et de l'amélioration des perspectives relatives aux projets en cours dans le domaine des ressources naturelles, l'évaluation préliminaire des services du FMI montre que les perspectives des comptes budgétaires et des exportations devraient se raffermir à moyen et à long terme. En outre, étant donné que ces nouveaux prêts sont assortis d'un élément de don plus important que celui retenu comme hypothèse dans l'AVD précédente, le taux d'intérêt moyen projeté de la dette du Niger devrait aussi diminuer. L'impact global sur la viabilité de la dette dépendra, en partie, du rythme auquel les nouveaux emprunts liés à la ligne de crédit seront contractés et de la possibilité que d'autres financements projets prévus soient obtenus à des conditions concessionnelles. Étant donné la faiblesse des capacités administratives du Niger et la nécessité d'assurer l'efficacité de ces investissements, les services du FMI exhortent les autorités à faire preuve de prudence dans l'augmentation à grande échelle du niveau des investissements, en sollicitant l'assistance technique de la Banque mondiale en matière de suivi, de sélection et d'exécution des projets. Les services du FMI ont également noté que l'intention des autorités de lancer de nouvelles émissions obligataires sur le marché régional de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) souligne la nécessité de mettre au point une stratégie d'endettement à moyen terme et de formuler un plan d'emprunt annuel en accord avec elle.

10. **Les risques qui se posent sont aussi bien d'origine interne qu'externe.** Les principaux risques à court terme sont relatifs à la poursuite de la dégradation de la situation sécuritaire dans la région et/ou à un affaiblissement du consensus politique. Cela pourrait avoir de graves conséquences défavorables sur les perspectives économiques étant donné les répercussions qu'une telle évolution devrait avoir sur les IDE, l'activité du secteur privé et les résultats budgétaires. L'augmentation prévue des fardeaux de la dette et du service de la dette est également source de risques, en particulier si les projets financés par l'emprunt ne sont pas rentables. Le calendrier, le financement et la faisabilité des projets dans le secteur des industries extractives posent des risques particuliers, car ces projets se caractérisent par d'importantes incertitudes dues, notamment, aux capacités d'exécution limitées et aux problèmes de supervision antérieurement rencontrés dans ce secteur. En l'absence de mesures d'atténuation, de nouvelles inondations et de nouveaux épisodes de sécheresse auraient également un impact négatif fort en raison de l'ampleur de la contribution de l'agriculture non seulement au PIB national, mais aussi au maintien des niveaux de vie (graphiques 3)⁸. Enfin, le Niger reste tributaire de la volatilité des prix des produits de base et de la faible prévisibilité de l'appui des bailleurs de fonds.

⁸ Bien que la contribution des ressources naturelles au PIB s'accroisse rapidement, l'agriculture de subsistance continue d'être la principale source de contribution à la production globale ainsi que la principale source de revenus pour la population, ce qui rend les résultats économiques très volatiles en raison de la fréquence des chocs climatiques.

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

11. **Le programme a dérapé à fin décembre 2012.** La première revue, dont la date de référence avait été fixée à fin juin 2012, a été conclue avec un certain retard en mars 2013. Le programme a dérapé à fin 2012 et les critères de performance (CP) fixés pour le financement intérieur et pour les arriérés intérieurs à fin décembre n'ont pas été respectés en raison du niveau faible des recettes et des dépenses courantes plus élevées, notamment les dépenses de sécurités qui se sont chiffrées à 37,6 milliards de francs CFA, soit 1,1 pour cent du PIB (tableau 6). Par ailleurs, le CP continu relatif aux nouvelles dettes extérieures non concessionnelles ayant une maturité d'un an ou plus contractées ou garanties par l'État et les entreprises publiques n'a pas été respecté en novembre 2012. Le Niger a contracté, par l'intermédiaire du ministère du Plan, deux prêts projets d'un montant de 34,1 milliards de dollars auprès de la Banque d'investissement et de développement de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) qui ne respectent pas l'élément de don minimum de 35 pour cent requis dans le cadre du programme appuyé par la FEC⁹.

12. **Des mesures correctrices ont été prises et le programme a ensuite été remis sur la bonne voie:**

- En août 2013, les autorités ont obtenu des subventions de l'UEMOA au titre des deux prêts, ce qui a permis de porter le degré de concessionnalité des prêts à respectivement 35,9 pour cent et 34,5 pour cent¹⁰. Les autorités se sont en outre abstenues d'effectuer des tirages sur les deux prêts jusqu'à ce que des financements sous forme de dons permettant d'accroître le degré de concessionnalité des prêts aient pu être trouvés, ce qui signifie que les objectifs du programme appuyé par la FEC peuvent toujours être atteints.
- Afin de renforcer la gestion de la dette et de prévenir la signature de nouveaux emprunts non concessionnels, les autorités ont institué un système en vertu duquel les prêts non concessionnels et les prêts avec des partenaires non traditionnels doivent être signés conjointement par le ministre des Finances et par le ministre du Plan. Un comité interministériel, composé de ces deux ministres, du directeur national de la BCEAO, et de représentants des départements intéressés a, par ailleurs, été constitué pour procéder au suivi de tous les aspects liés aux prêts non concessionnels et aux prêts contractés auprès de partenaires non traditionnels (MPEF, par. 21). Ce comité est chargé d'assurer le suivi de la politique d'endettement du Niger, d'examiner les conditions de financement de tous les

⁹Ces prêts n'ayant pas été déclarés aux services du FMI lors de l'achèvement de la première revue, ceci a déclenché une procédure de communication d'informations inexactes (par. 12 et Rapport sur les décaissements non conformes).

¹⁰ Le nouveau taux d'actualisation uniforme de 5 pour cent qui doit à présent être utilisé pour cette revue n'était pas encore applicable dans le cadre du programme lorsque ces prêts ont été contractés.

prêts négociés avec les partenaires non traditionnels ainsi que tous les prêts non concessionnels, et de tenir informés, au même titre, tous les partenaires, notamment le FMI, à chaque étape du processus d'endettement. Les services du FMI collaborent avec les autorités pour améliorer les synergies entre le comité interministériel et le Comité national de gestion de la dette publique.

- Le Parlement a adopté un budget révisé sur la base des éléments convenus avec les services du FMI lors de la mission de visite des services d'août. Le recouvrement des recettes fiscales cadre, dans l'ensemble avec les objectifs établis, mais le niveau excessif des dépenses courantes, dont la moitié liées à la sécurité, conjugué à un retard dans le décaissement de l'appui budgétaire de la Banque mondiale et de l'Union européenne, s'est traduit par le non-respect du critère de réalisation à fin juin relatif au financement intérieur. Le critère relatif à l'endettement extérieur non concessionnel continue de ne pas être respecté. Des mesures supplémentaires ont été prises pour remédier aux arriérés intérieurs, et le critère de réalisation à fin juin a été respecté, et même largement dépassé. Reflétant les efforts accrus pour améliorer la mobilisation des recettes et une meilleure maîtrise des engagements de dépenses, la plupart des résultats affichés pour les cibles indicatives à fin septembre étaient proches des objectifs fixés dans le cadre du programme —La seule exception est le plancher sur les dépenses au titre de la réduction de la pauvreté: les résultats sont restés légèrement inférieurs à l'objectif car l'État a dû réaffecter des fonds pour faire face à de nouveaux besoins liés à la situation sécuritaire dans la région; les autorités ont toutefois indiqué aux services du FMI qu'elles avaient l'intention de respecter l'objectif annuel.

13. **Les autorités ont demandé une dérogation pour non-respect des critères de réalisation relatifs aux financements intérieurs nets de l'État à fin décembre 2012 et à fin juin 2013 et du critère de réalisation relatif aux arriérés intérieurs à fin décembre 2012.** Les services du FMI appuient la demande de dérogation des autorités en raison des mesures correctrices qui ont été prises. Les autorités demandent aussi une dérogation pour non-respect des critères de réalisation relatifs à la dette non concessionnelle à fin décembre 2012 et fin juin 2013. Les services du FMI appuient également la demande de dérogation pour ces critères de réalisation en raison des mesures correctrices qui ont été prises et du fait que les objectifs du programme appuyé par la FEC peuvent toujours être atteints.

14. **Le programme de réformes structurelles est mis en œuvre, mais avec un certain retard.** Certaines des réformes constituant des repères structurels jusqu'à fin 2013 n'étaient pas achevées à la fin de l'année, mais elles progressent. Afin de mettre en place un Compte unique du Trésor, les autorités s'emploient à identifier les comptes bancaires inactifs et irréguliers, dont certains ont déjà été fermés. Elles ont également pris des mesures pour établir des plans trimestriels de trésorerie et d'engagements et pour renforcer le recouvrement des recettes douanières (MPEF, par. 6). Les autorités ont par ailleurs procédé à une évaluation de différentes options permettant de prendre la meilleure décision en toute connaissance de cause de manière à assurer la rentabilité d'un prochain projet d'oléoduc destiné au transport de pétrole brut (action préalable) (MPEF, par. 24).

Encadré. Niger: évolution de la situation dans le secteur des ressources naturelles

Au cours des dernières années, d'importants projets sont en cours pour étendre et développer les secteurs nigériens de l'uranium et du pétrole.

Uranium

Le Niger est à présent le quatrième producteur mondial d'uranium. Les investissements miniers en cours devraient permettre de doubler la production d'uranium au cours des prochaines années.

1. **Renégociation des contrats de la Somair et de la Cominak.** Les négociations avec l'investisseur français (Areva) portant sur la reconduction des contrats sur 10 ans pour les mines de la Somair (la plus importante mine actuellement en exploitation) et de la Cominak se poursuivent. Les contrats précédents, qui devaient arriver à expiration le 31 décembre 2013, ont été prolongés de trois mois pour permettre aux parties de parvenir à un accord.
2. **Mine d'Imouraren.** Ce projet est une entreprise mixte avec Areva, dans laquelle l'État a une participation de 33,35 pour cent. La mine devrait entrer en production en 2016. Avec une capacité de production maximale de 5 000 tonnes par an, cette mine doublera la production totale actuelle du pays et fera du Niger le deuxième producteur mondial d'uranium. La mise en exploitation de la mine était initialement prévue pour 2012, mais a été retardée à plusieurs reprises.

Produits pétroliers

Le Niger n'a commencé à produire du pétrole que récemment. Un Contrat de partage de la production pour l'exploitation du bloc d'Agadem a été signé avec un investisseur chinois (China National Petroleum Corporation) en 2008. Ce contrat couvre deux grands projets: i) l'installation d'une raffinerie; et ii) la construction d'un système de transport pour l'exportation de pétrole brut. La capacité de production du bloc reste relativement incertaine. Au départ, la production du champ pétrolifère était estimée à 20 000 barils par jour, soit 1 million de tonnes par an, pendant environ 40 ans, mais les estimations des réserves ont récemment été revues à la hausse.

3. **Raffinerie de Zinder (Société de raffinage de Zinder, (SORAZ).** L'État détient une participation de 40 pour cent dans cette entreprise mixte. Le coût total du projet est chiffré à 980 millions de dollars, dont 100 millions de dollars ont été décaissés au début de la phase de construction et 880 millions de dollars ont été financés par un prêt contracté par la CNPC auprès d'Exim Bank of China et rétrocédé à la Soraz. L'État garantit le remboursement de 40 pour cent du prêt, qui a une maturité de 11 ans et est assorti d'un taux d'intérêt égal au Libor + 3,5 pour cent. La raffinerie est entrée en exploitation en novembre 2011. En 2012, la raffinerie a enregistré des pertes de l'ordre de 40 millions de dollars à cause, d'une part, d'un déficit de production et, d'autre part, du coût élevé de ses remboursements au titre du prêt. Ses résultats se sont améliorés depuis lors et la raffinerie devrait enregistrer un léger excédent en 2013. Elle devrait commencer à produire à pleine capacité en 2014. Les négociations portant sur le refinancement du prêt de 880 millions de dollars à des conditions concessionnelles sont avancées.
4. **Projet relatif au pétrole brut.** Étant donné que les réserves du champ pétrolifère d'Agadem ont été sensiblement révisées à la hausse et que la capacité maximale de la raffinerie est de 20 000 barils par jour, l'État a décidé de se lancer dans un projet d'exportation de pétrole brut. À cette fin, il a procédé à une évaluation de différents projets d'exportation (action préalable) au premier trimestre de 2014. La construction d'un oléoduc devrait commencer au dernier trimestre de l'année suivant le lancement d'un appel d'offres international. Le projet devrait entrer dans sa phase de production en 2016. La participation du Niger au projet revêtira la forme d'un partenariat public-privé (PPP) avec la CNPC. Les conditions du PPP restent à déterminer.

DISCUSSIONS SUR LES ACTIONS A MENER

15. **Le programme est basé sur la stratégie générale de développement de l'État telle qu'elle est décrite dans le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté adopté en août 2012 (Rapport du pays n° 13/105).** Les discussions ont porté essentiellement sur les politiques et les réformes visant à renforcer la stabilité macroéconomique, améliorer les capacités institutionnelles du pays et promouvoir une croissance économique multisectorielle et durable. La priorité a été donnée: i) à un cadre macro-budgétaire compatible avec la reconstitution des marges de manœuvre budgétaires; ii) au maintien de l'élan des réformes de la gestion des finances publiques (GFP) et de la mobilisation des recettes; iii) au renforcement de la gestion des ressources naturelles; iv) au maintien de la viabilité de la dette et à l'amélioration de la gestion de l'endettement; et v) à l'élimination des obstacles à la croissance du secteur privé.

A. Politique budgétaire

16. **La stratégie budgétaire vise à maîtriser le déficit budgétaire de base (hors dons extérieurs et prêts nets) à environ 3 pour cent du PIB en 2014 et à se rapprocher progressivement d'un solde de base nul à moyen terme, conformément au critère de l'UEMOA.** Le cadre budgétaire convenu pour 2014 est plus prudent que le budget approuvé par le Parlement en novembre: le taux de croissance a été revu à la baisse et ramené de 7,5 à 6,5 pour cent, les recettes totales ont été réduites de 216 milliards de francs CFA (5,4 pour cent du PIB), ce montant représentant des recettes exceptionnelles, mais extrêmement incertaines que les autorités comptent obtenir du secteur des télécommunications¹¹. Les allocations des dépenses ont été revues en conséquence. Les autorités ont accepté de présenter un budget révisé au Parlement prenant en compte les modifications convenues si au moins 36 milliards de francs CFA, soit l'équivalent de deux mois de ces recettes escomptées, ne se sont pas mobilisés d'ici à fin février 2014 (MPEF, par. 9-11).

- Dans le cadrage approuvé, les recettes totales devraient s'accroître de 1,2 point de pourcentage du PIB pour s'établir à 18,3 pour cent du PIB par suite de l'augmentation des recettes douanières et d'autres recettes fiscales grâce à l'adoption du nouveau seuil d'assujettissement à la TVA et de la mise en œuvre de contrôles fiscaux.
- Les dépenses totales (hors prêts nets) sont prévues de diminuer de 2,5 points de pourcentage du PIB pour s'établir à 26,5 pour cent du PIB en raison de la diminution des dépenses en capital qui fait plus que compenser l'augmentation des dépenses courantes associées au recrutement de nouvelles forces de sécurité et à l'augmentation des dépenses dans les secteurs sociaux (éducation et santé).

¹¹ Des recettes de l'ordre de 40 milliards de francs CFA étaient attendues du secteur des télécommunications à fin décembre 2013; ces recettes ne se sont toutefois pas matérialisées.

- Le budget de 2014 prend en compte l'emprunt projet de la SORAZ d'un montant de 437,4 milliards de francs CFA, qui n'a pas encore été finalisé et dont la conclusion dépend de l'approbation du prêt par le ministère chinois du Commerce.

Par conséquent, le déficit budgétaire global pour 2014 (base engagements, y compris les dons, mais non compris les prêts nets) représente, selon les projections, 2,6 pour cent du PIB.

17. **Les autorités ont indiqué qu'elles étaient fermement résolues à poursuivre le programme appuyé par la FEC et qu'elles recevraient probablement un important appui des bailleurs de fonds en 2014.** Selon les projections, les besoins de financement extérieurs sont de l'ordre de 755,9 milliards de francs CFA (hors amortissement et allégement de la dette), soit 229,8 milliards de franc CFA sous forme de dons et 547,5 milliards de francs CFA sous forme de prêts (y compris le refinancement du prêt au titre du projet de la raffinerie). En ce qui concerne l'appui budgétaire, les autorités comptent recevoir 78 milliards de francs CFA sous forme de dons et 42 milliards de francs CFA sous forme de prêts des bailleurs de fonds (MPEF, par. 12).

18. **Les autorités conviennent de la nécessité d'assurer la pleine transparence de l'utilisation des recettes provenant des ressources naturelles.** Les ressources non renouvelables commencent à jouer un rôle important dans l'économie nigérienne (graphique 4), et les autorités reconnaissent les difficultés que présente la formulation d'une politique budgétaire prenant en compte le fait que les ressources naturelles sont épuisables et que leurs prix sont volatils. Le renforcement du cadre budgétaire nécessite l'adoption officielle d'un point d'ancrage budgétaire pour assurer une gestion rationnelle des ressources non renouvelables du pays. Cette manière de procéder contribuera également à améliorer la prévisibilité des dépenses publiques à moyen terme tout en prenant en compte la volatilité des prix des matières premières et les contraintes de capacités qui peuvent avoir un effet négatif sur l'efficacité des dépenses. La formulation d'un tel point d'ancrage budgétaire dans le contexte de pressions importantes exercées au niveau des dépenses pour combler les carences des infrastructures et les inégalités sociales, continue d'être un défi pour les autorités.

B. Réformes du secteur financier

19. **Malgré la récente expansion du secteur bancaire, sa contribution à l'économie reste faible.** En 2012, les actifs bancaires du Niger ont augmenté de 24 pour cent mais à partir d'un niveau extrêmement bas, tandis que le crédit au secteur privé ne représentait que 14 pour cent du PIB et le ratio des dépôts au PIB n'était que de 11,8 pour cent, soit le ratio le plus faible de la région de l'UEMOA. Le manque de développement des circuits bancaires est encore plus prononcé au niveau de l'accès aux services bancaires et au crédit: selon les estimations, seulement 1,5 pour cent de la population est titulaire d'un compte en banque, et l'accès au crédit reste limité aux secteurs dominés par les grandes sociétés (comme les industries extractives, les télécommunications et les transports).

20. **Les réformes du secteur financier se poursuivent.** La stratégie de développement du secteur financier des autorités, formulée avec l'appui de la Banque mondiale et d'autres bailleurs de

fonds, constitue un cadre essentiel aux réformes dans ce domaine, se focalisant sur le crédit aux petites et moyennes entreprises ainsi que le crédit rural. Toutefois, le retard prolongé dans l'approbation du décret portant création de l'organe chargé de superviser cette stratégie, n'a pas permis, à ce jour, sa mise en œuvre. L'avant-projet de décret a récemment été révisé et devrait être approuvé rapidement par le Gouvernement. (MPEF, par. 27).

21. **Les indicateurs pruden­tiels du secteur financier font état d'améliorations significatives sur la période 2010—2012, mais on note une certaine détérioration au cours des derniers mois.** À fin juin 2013, les ratios de fonds propres demeuraient nettement supérieurs à la norme réglementaire de 8 pour cent et, bien que le volume brut des créances improductives soit élevé, les banques disposent, dans l'ensemble, de provisions suffisantes et sont très profitables (tableau 12). Les ratios de fonds propres et de la qualité des actifs ont toutefois connu une certaine détérioration en 2013, qu'il importe de surveiller. Par ailleurs, les indicateurs de portée sectorielle cachent d'importantes disparités entre les banques: trois banques, dont deux à participation publique, sont en cours de restructuration. Les autorités considèrent que la poursuite des activités de ces banques est essentielle pour l'économie en raison de leur taille et de leur domaine d'activité (MPEF, par. 28). D'autres poches de risque proviennent de l'ampleur des engagements envers des emprunteurs individuels et il importe de renforcer la supervision des banques régionales¹².

C. Autres réformes structurelles

Gestion des finances publiques et administration fiscale

22. **Les autorités continuent à prendre des mesures pour renforcer la gestion budgétaire et de trésorerie et améliorer l'administration fiscale.** Les autorités visent à limiter les dépenses exécutées par procédures exceptionnelles à un maximum de 5 pour cent des dépenses totales; à accélérer le rythme de la libération des allocations budgétaires — en particulier pour le budget d'investissement; à mettre en place un comité budgétaire chargé de sélectionner les postes de dépenses prioritaires; à établir un Compte unique du Trésor (CUT); et à élaborer des plans trimestriels de trésorerie et d'engagements (MPEF, par. 15). D'autres mesures visant à améliorer l'administration douanière sont prévues pour fin juin 2014 (MPEF, par. 16).

23. **Les autorités ont adopté un nouveau code fiscal en janvier 2013 et ont pris des mesures pour réduire les exonérations fiscales.** Toutefois, d'amples efforts sont nécessaires pour limiter les dépenses fiscales, appliquer de nouveaux seuils de TVA et poursuivre un programme

¹² Le Niger est membre de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est responsable de la gestion de sa politique monétaire tandis que la Commission bancaire assure la réglementation et la supervision de son activité bancaire. Récemment, les problèmes de gouvernance du groupe panafricain Ecobank ont motivé une enquête sur la gestion de groupe par la Nigerian Security Exchange Commission et suscité certaines préoccupations quant à la capacité du Conseil d'administration à gérer ses propres activités, à superviser l'équipe de direction, à évaluer les performances et à superviser le comportement éthique.

élargi de contrôles fiscaux applicables aux grandes et aux petites et moyennes entreprises (MPEF, par. 17).

Gestion des ressources naturelles

24. **Plusieurs mesures ont été prises dans le but de renforcer la supervision du secteur pétrolier.** Les autorités ont utilisé les services de cabinets de réputation internationale pour procéder à des audits des coûts des processus de production en amont et en aval du pétrole. Les audits ont fait ressortir: i) des coûts excessifs et non étayés par des pièces justificatives par l'investisseur chinois dans le cas des processus en amont (Bloc d'Agadem); et ii) des coûts raisonnables, mais avec des possibilités notables d'amélioration de l'efficacité des activités dans le cas des processus en aval (raffinerie de la SORAZ) (MPEF, par. 22). Ces résultats ont contribué de manière fondamentale à donner aux autorités nigériennes du poids dans les négociations consacrées au refinancement du prêt de 880 millions de dollars à la SORAZ, qui est essentiel pour assurer la viabilité de la raffinerie. L'audit de la raffinerie, qui a été achevé en mai 2013, a également permis de recenser des dépenses non justifiées qui ont donc été rejetées.

25. **Les autorités considèrent que la société d'État, la Société Nigérienne des Produits Pétroliers (SONIDEP), joue un rôle essentiel dans le secteur pétrolier; toutefois, les politiques de prix ont besoins d'être révisées et des efforts accrus sont nécessaires pour améliorer l'efficacité et la transparence¹³.** La SONIDEP a le monopole de la commercialisation et de la distribution des produits pétroliers. Du fait d'un accord conclu en 2012 entre les autorités et l'investisseur étranger dans le secteur pétrolier (CNPC), la SONIDEP vend les produits raffinés, sur le marché intérieur, à un prix inférieur au prix du marché. Les prix intérieurs ont été davantage réduits en 2013. Cette baisse constitue une subvention implicite qui entraîne une diminution des recettes de l'État et compromet la viabilité de la raffinerie. Il est en outre essentiel de prendre des mesures pour remédier aux retards chroniques avec lequel la SONIDEP paie la raffinerie, qui compliquent la gestion de la trésorerie de cette dernière.

CONCEPTION DU PROGRAMME

26. **Prolongation de la période couverte par le programme et établissement d'un nouveau calendrier des décaissements.** Étant donné les résultats insuffisants obtenus durant la première partie du programme et le retard pris par la mise en œuvre des réformes structurelles, les services du FMI appuient la demande présentée par les autorités qui consiste à prolonger la période du programme jusqu'au 31 décembre 2015 et à rééchelonner les achats restant dans le cadre du présent accord (tableau 11). Les autorités auront ainsi suffisamment de temps pour stabiliser l'économie et avancer dans leur programme de réformes structurelles.

¹³ L'État a confié à la société d'État SONIDEP l'entière responsabilité de la commercialisation des produits pétroliers raffinés, dont un tiers est vendu sur le marché intérieur et le reste est exporté vers les pays voisins.

27. **La quatrième revue de l'accord au titre de la FEC sera basée sur les critères de réalisation et sur les repères structurels établis pour fin décembre 2013. Les cinquièmes et sixièmes revues seront basées sur les critères de réalisation continus et sur les critères de réalisation proposés, respectivement, pour fin juin 2014 et pour fin décembre 2014 (tableaux 6 à 9).** Des cibles indicatives et des repères structurels sont également proposés pour la période allant jusqu'à fin décembre 2014. Avec la prolongation proposée de la période du programme, les tranches de la quatrième de la cinquième revue pourraient être réduites à 5,64 millions de DTS (8,6 pour cent de la quote-part).

28. **Les moyens dont dispose le Niger pour rembourser le FMI restent adéquats (tableau 10), mais certains risques pourraient entraver la mise en œuvre du programme.** Les principaux risques ont trait aux problèmes sécuritaires dans la sous région et sa propagation continue sur le Niger, à l'alourdissement du fardeau de la dette, aux chocs climatiques et à la fragilité du consensus politique.

29. **Conformément aux règles de politiques de sauvegarde applicables aux banques centrales régionales, une évaluation quadriennale des mesures de sauvegarde de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a été achevée en décembre 2013.** L'évaluation a conclu que la Banque continue d'avoir un dispositif de contrôles solide et qu'elle a renforcé son cadre de gouvernance grâce à la réforme institutionnelle de 2010. Plus précisément, un Comité d'audit a été constitué, qui a pour mission de superviser les processus d'audit et d'information financière, la transparence a été améliorée grâce à la publication plus rapide des états financiers audités, et la BCEAO est déterminée à appliquer les normes internationales d'information financière (IFRS) d'ici la fin de 2014. L'évaluation a également recensé certaines insuffisances du processus d'audit externe et a recommandé que des mesures soient prises pour s'assurer que le processus est adéquat.

ÉVALUATION DES SERVICES DU FMI

30. **Malgré les répercussions de la situation sécuritaire régionale et les chocs climatiques défavorables, l'économie nigérienne a affiché une croissance positive en 2013, et ses perspectives de croissance à moyen terme semblent favorables.** L'activité économique est restée relativement soutenue, étant donné les défis et le contexte sécuritaire et climatique très difficile. Des efforts persistants pour accroître la capacité de résistance de l'économie à ces chocs sont essentiels pour améliorer durablement les résultats en matière de développement. L'inflation continue d'être maîtrisée. Les principaux défis consistent toujours à rendre la croissance plus inclusive de manière à réduire le chômage et la pauvreté à moyen terme dans un contexte caractérisé par un secteur des ressources naturelles en forte expansion.

31. **Il sera nécessaire de renforcer davantage le cadre budgétaire pour assurer la viabilité des finances publiques à moyen terme tout en répondant aux besoins en matière**

d'infrastructures et de dépenses sociales. Il est essentiel que les autorités restent déterminées à continuer de renforcer le processus de recouvrement des recettes, notamment en finalisant les initiatives en cours pour améliorer la politique et l'administration fiscales, réformer l'administration douanière et limiter les exonérations. De plus amples mesures sont en cours de mises en œuvre pour renforcer la gestion des finances publiques, notamment la réduction des dépenses sur procédures exceptionnelles, mais des efforts supplémentaires devront être menés pour sensiblement renforcer la planification et la gestion de trésorerie afin de mieux gérer l'accumulation des paiements au titre de la dette intérieure vers la fin de l'année.

32. **La priorité doit être donnée à la mise en place d'institutions et de cadres de politiques économiques solides pour gérer les recettes provenant des industries extractives.** Le défi, en ce qui concerne le cadre budgétaire, consiste à renforcer la gestion prudente des ressources naturelles, en tenant compte des cycles des prix des matières premières et de la nécessité d'assurer l'efficacité des dépenses. Le cadre budgétaire devra également permettre de faire face à la nécessité de consacrer davantage de ressources aux infrastructures et à la réduction des inégalités sociales pour contribuer au cours des années à réduire le chômage et la pauvreté. Il est essentiel de déployer des efforts soutenus pour accroître la transparence dans le secteur.

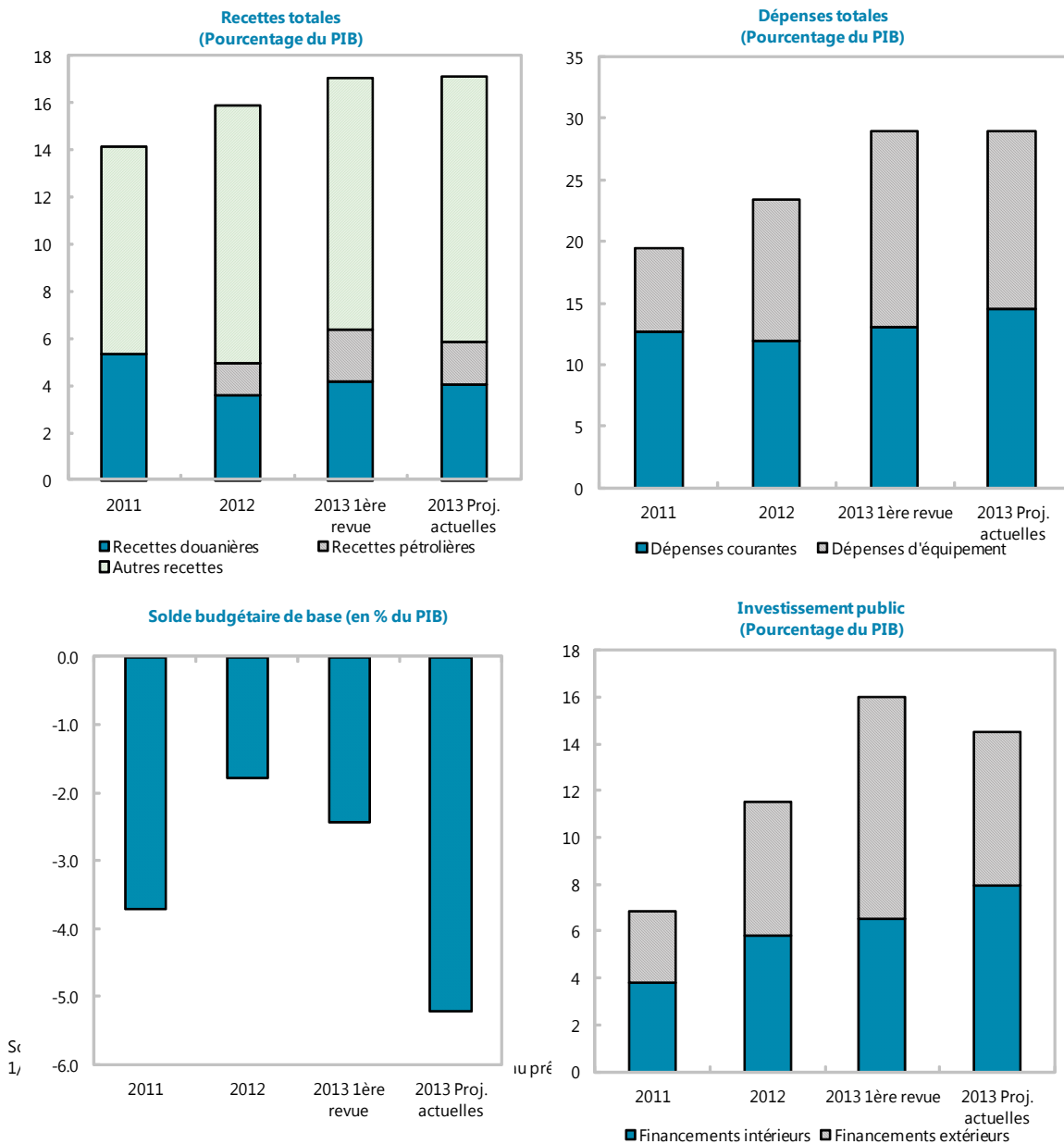
33. **Les services du FMI accueillent avec satisfaction la détermination des autorités à assurer la mise en œuvre de la réforme du secteur financier.** Ils encouragent les autorités à approuver rapidement le décret nécessaire pour poursuivre la stratégie de développement du secteur financier préparée avec l'appui de la Banque mondiale et d'autres bailleurs de fonds.

34. **Étant donné l'augmentation des emprunts extérieurs, il est essentiel d'adopter des pratiques saines de gestion de la dette.** Le Niger doit faire preuve de prudence lorsqu'il accroît ses dépenses d'investissement financées par l'emprunt, en faisant appel à ses partenaires au développement, de manière à assurer la rentabilité de ces dépenses et à limiter ses facteurs de vulnérabilité liés à l'endettement. À cet égard, il faut se féliciter des récentes réformes institutionnelles mises en œuvre pour renforcer la gestion de la dette, qui contribueront à promouvoir l'efficacité des investissements. Les services du FMI exhortent les autorités d'adopter dans les meilleurs délais une stratégie de gestion de la dette à moyen terme pour guider ses plans d'emprunt annuel; cela est d'autant plus important que le Niger envisage de lancer une autre émission obligataire régionale en 2014. Les dépenses d'investissement devraient être étroitement alignées sur la mise en œuvre de la Stratégie pour la réduction de la pauvreté.

35. **Compte tenu des mesures correctrices qui ont été prises par les autorités et des efforts accrus déployés pour remettre le programme sur la bonne voie, les services du FMI recommandent la conclusion de la deuxième et de la troisième revues.** Sur la base des mesures correctrices qui ont été prises, les services du FMI appuient la dérogation pour le non-respect des critères de réalisation relatifs au financement intérieur net et aux arriérés intérieurs à fin décembre 2012 et du critère de réalisation relatif au financement intérieur à fin juin 2013. Étant donné les mesures correctrices déjà mises en œuvre par les autorités et sachant que les objectifs du programme peuvent toujours être atteints, les services du FMI appuient également la demande de dérogation présentée par les autorités pour le non-respect des critères de réalisation continus

relatifs à l'absence de toute nouvelle dette contractée à des conditions non concessionnelles, et le décaissement de la troisième et de la quatrième tranches au titre de la facilité pour un montant total de 22,56 millions de DTS.

Graphique 1. Niger: Évolution de la situation budgétaire, 2011–2013

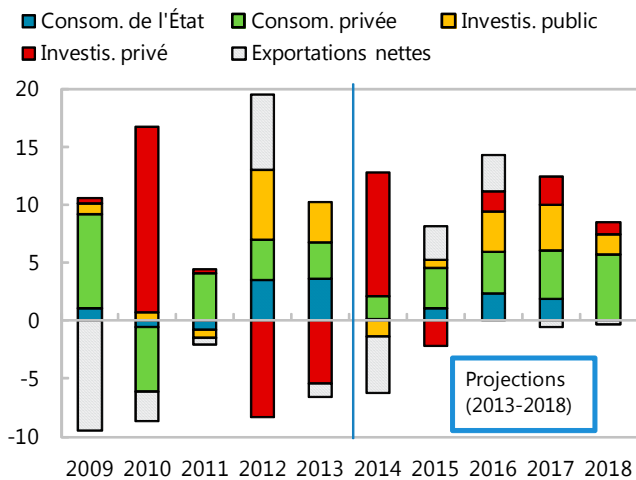


Sources: autorités nigériennes; et calculs des services du FMI.

1/ Les dépenses d'équipement ne comprennent pas les prêts nets liés au prêt à la SORAZ dans les projections du rapport des services du FMI de 2013.

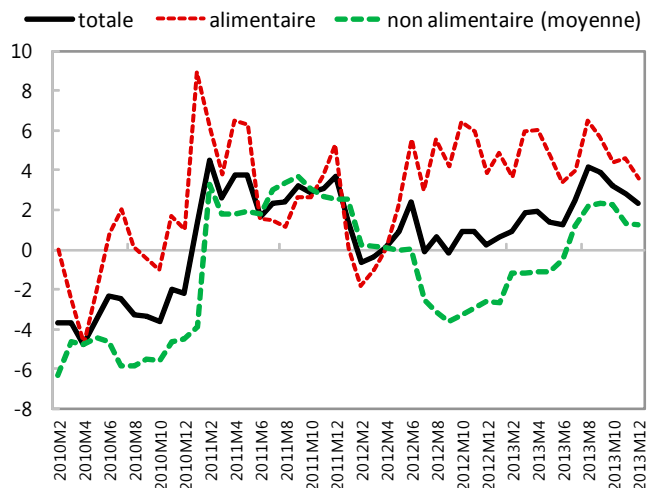
Graphique 2. Niger: Évolution récente de l'économie

Contribution à la croissance du PIB réel
(Pourcentage de variation en glissement annuel)

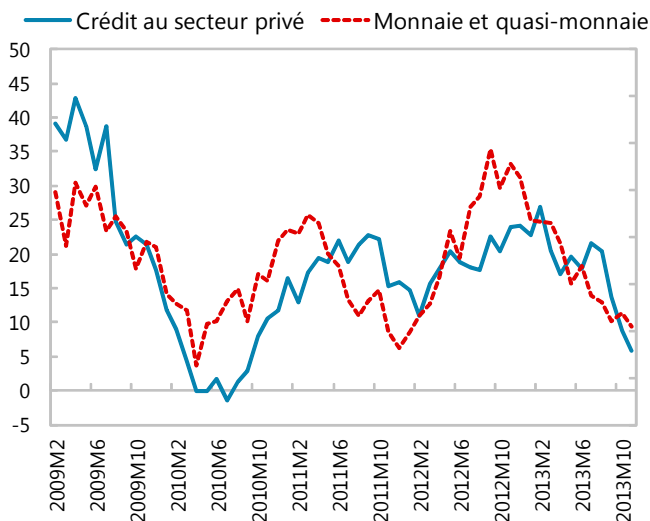


Inflation

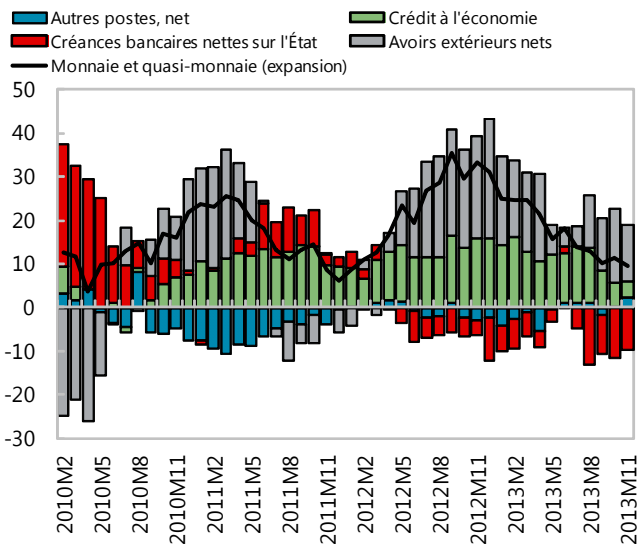
(Pourcentage de variation en glissement annuel)



Expansion du crédit et de la masse monétaire
(Pourcentage de variation en glissement annuel)



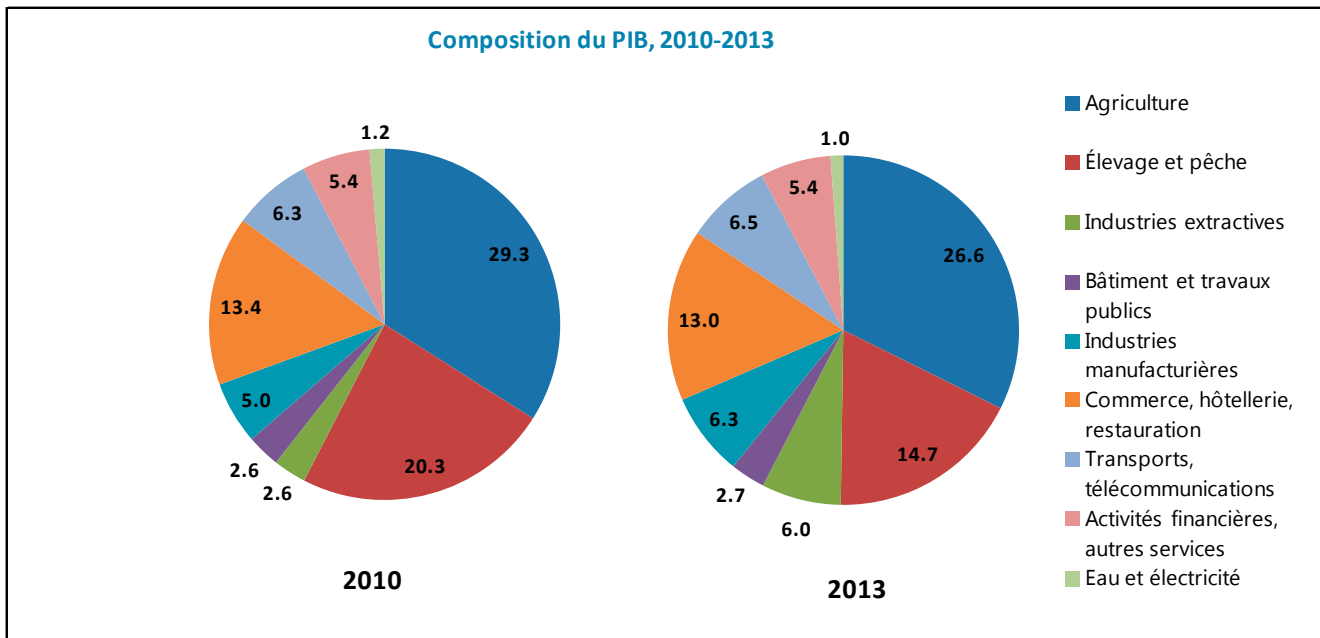
Contribution à la masse monétaire au sens large
(Points de pourcentage)



Sources: autorités nigériennes; et calculs des services du FMI.

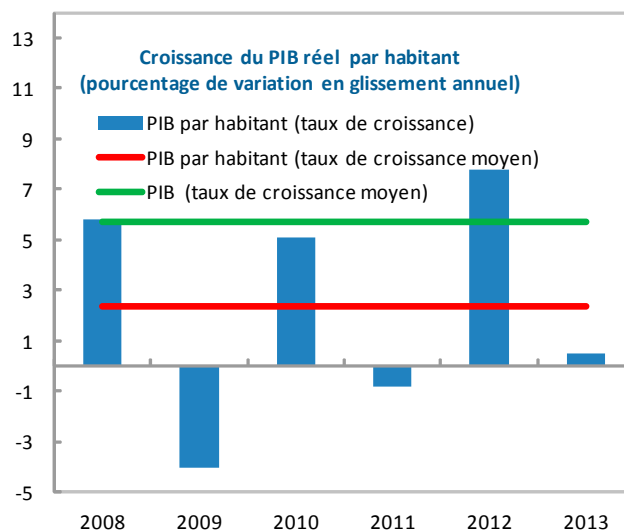
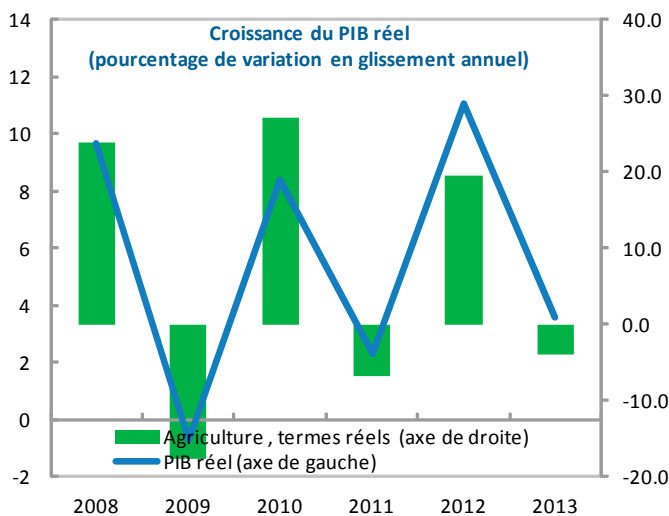
Graphique 3. Niger: Composition du PIB et volatilité de la production

La contribution des industries extractives au PIB augmente rapidement mais l'agriculture et l'élevage continuent de jouer un rôle prédominant



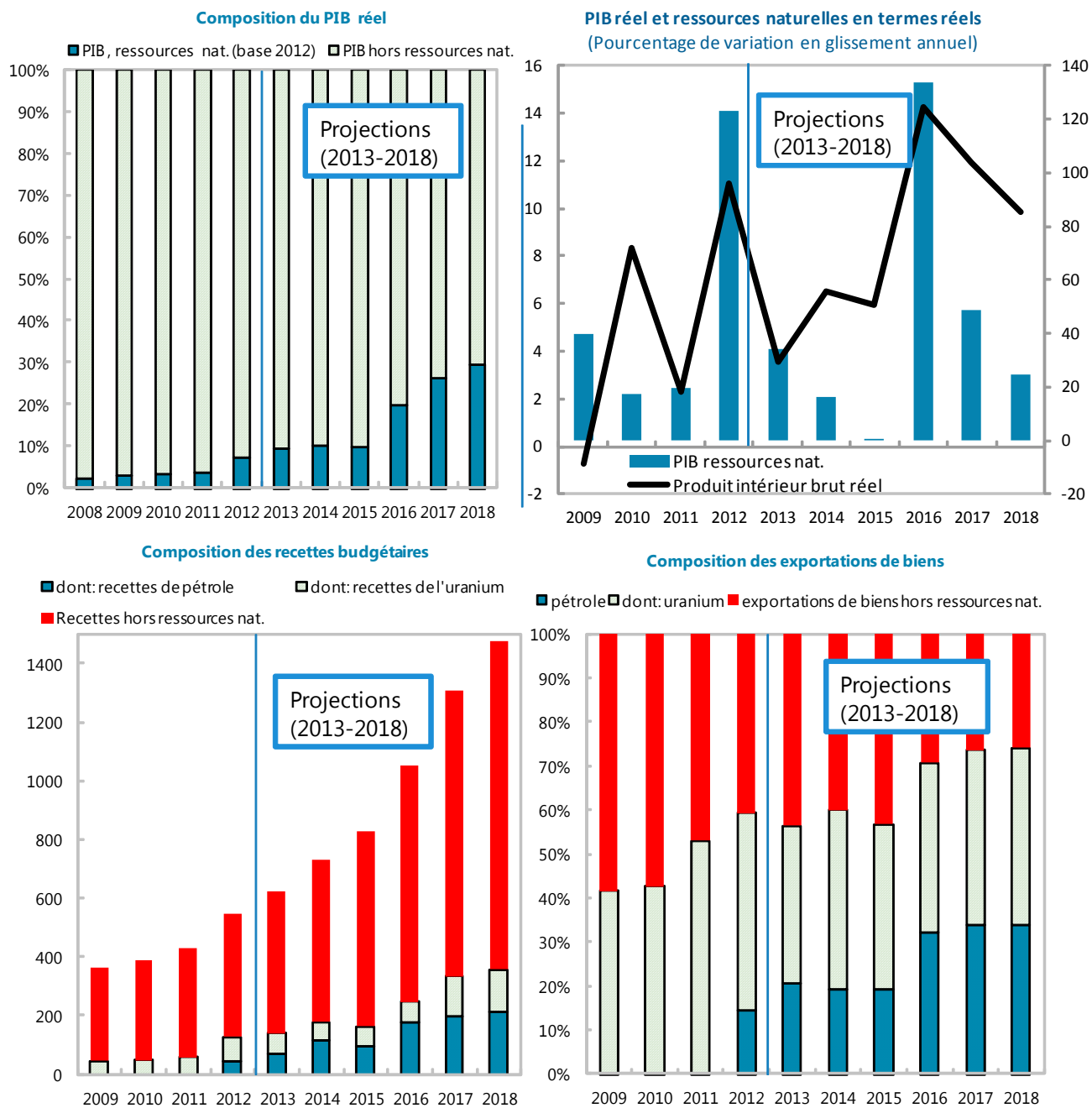
La croissance du PIB est par conséquent très volatile et tributaire de l'impact des chocs climatiques sur l'agriculture

Le PIB par habitant est aussi très volatil et, à cause de la forte croissance démographique, son taux de croissance est inférieur, en moyenne, au taux de



Sources: autorités nigériennes; et calculs des services du FMI.

Graphique 4. Niger: Contribution du secteur des ressources naturelles à l'économie



Sources: autorités nigériennes; et calculs des services du FMI.

Tableau 1. Niger: principaux indicateurs économiques et financiers, 2011–18

	2011	2012	2013	2013	2014	2015	2016	2017	2018
		Prél.	1 ^{ère} revue			Projections			
(Variations annuelles en pourcentage, sauf indication contraire)									
Revenu national et prix									
PIB à prix constants	2.3	11.1	6.2	3.6	6.5	5.9	14.3	11.9	9.8
PIB hors ressources naturelles à prix constants	1.7	9.3	5.6	1.5	5.9	6.3	6.3	6.5	6.8
Production pétrolière (milliers de barils par jour)	...	13	...	18	20	20	50	60	65
Déflateur du PIB	4.5	3.1	1.6	2.2	2.9	2.4	2.4	1.7	1.7
Indice des prix à la consommation									
Moyenne annuelle	2.9	0.5	1.7	2.3	2.5	2.1	2.0	1.5	1.8
Fin de période	1.4	0.7	1.6	1.1	2.6	1.2	1.0	1.5	2.0
Secteur extérieur									
Exportations, f.à.b. (en francs CFA)	5.1	27.7	8.2	2.2	4.8	0.5	41.0	2.6	4.2
<i>dont</i> : exportations hors uranium	-13.9	49.2	25.4	18.8	-3.3	6.1	38.6	0.7	3.1
Importations, f.à.b. (en francs CFA)	6.3	-4.6	7.2	7.7	19.3	-5.2	8.1	-2.3	1.9
Volume des exportations	-8.5	17.0	17.9	10.9	9.9	5.6	43.0	5.0	6.2
Volume des importations	28.0	-5.0	9.3	2.5	5.1	2.0	-0.6	-2.7	1.2
Termes de l'échange (détérioration -)	28.4	-4.0	-6.7	-8.2	-0.6	-5.5	-1.2	-2.7	-2.6
Finances publiques									
Recettes totales	11.2	26.7	15.4	14.7	17.3	12.7	27.4	24.5	12.7
Dépenses totales et prêts nets ¹	8.3	26.4	72.5	31.7	42.7	-24.5	22.5	21.4	12.2
<i>dont</i> : Dépenses courantes	4.0	6.3	13.2	29.6	8.8	6.7	15.1	12.6	11.4
<i>dont</i> : Dépenses d'équipement	-5.4	91.3	30.0	33.9	-6.8	6.6	31.1	30.4	12.9
(Variations annuelles en pourcentage de la masse monétaire en début de période, sauf indication contraire)									
Monnaie et crédit									
Crédit intérieur	11.7	5.9	7.5	0.6	4.1	7.2	13.2	11.7	7.0
Crédits à l'État (net)	2.1	-10.0	0.5	-3.5	-6.1	-2.4	-1.7	-1.4	-6.0
Crédits à l'économie	9.6	15.9	7.0	4.1	10.2	9.6	14.8	13.1	13.0
Avoirs intérieurs nets	11.3	3.8	8.4	2.3	4.0	7.3	13.1	11.8	7.0
Masse monétaire (pour cent)	6.2	31.2	11.3	11.8	8.0	10.9	17.3	15.9	11.0
Vitesse de circulation (ratio)	4.9	4.3	4.2	4.1	4.1	4.0	4.0	4.0	4.0
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)									
Finances publiques									
Recettes totales	14.2	15.9	17.1	17.1	18.3	19.0	20.6	22.6	22.8
Dépenses totales et prêts nets ¹	20.9	23.4	41.0	29.0	37.5	26.1	27.3	29.2	29.3
Dépenses courantes	12.6	11.9	13.0	14.4	14.3	14.0	13.8	13.6	13.6
Dépenses d'équipement	6.8	11.5	16.0	14.5	12.3	12.1	13.5	15.5	15.7
Solde de base (dons exclus) ^{1,2}	-3.7	-1.8	-14.4	-5.2	-13.8	-1.2	-0.8	-0.6	-0.6
Solde global (base engagements, dons inclus) ¹	-3.0	-1.2	-16.3	-5.6	-13.5	-2.1	-1.6	-1.6	-1.7
Investissement brut	43.9	37.4	37.7	34.2	40.8	36.5	36.3	38.0	37.0
<i>dont</i> : investissement non public	37.1	25.8	21.7	19.7	28.5	24.4	22.7	22.5	21.4
investissement public	6.8	11.5	16.0	14.5	12.3	12.1	13.5	15.5	15.7
Épargne nationale brute	21.6	22.0	18.8	17.0	19.0	18.8	21.6	24.0	24.3
<i>dont</i> : épargne non publique	17.4	15.2	12.8	12.8	13.0	12.6	13.5	14.0	14.2
Épargne intérieure	17.0	19.0	17.6	15.4	18.5	18.5	23.3	25.9	25.7
Solde des transactions courantes									
Dons officiels exclus	-24.9	-18.4	-22.2	-19.4	-23.0	-19.2	-16.2	-15.3	-14.1
Solde des transactions courantes (dons inclus)	-22.3	-15.4	-18.9	-17.2	-21.8	-17.7	-14.7	-14.0	-12.8
Ratio du service de la dette en pourcentage des:									
Exportations de biens et de services	3.2	3.4	3.9	3.2	5.2	5.4	3.7	3.6	3.2
Recettes budgétaires	4.7	5.2	5.9	4.4	6.3	5.8	4.4	3.5	2.9
Dette extérieure contractée ou garantie par l'État	22.1	30.2	34.4	29.6	39.7	37.8	33.5	31.4	30.1
VAN de la dette extérieure	25.2	26.1	...	25.3	24.1	23.8	21.9	20.3	17.9
Aide extérieure	6.7	8.9	24.6	9.3	19.4	7.5	7.4	7.3	7.0
(En milliards de francs CFA)									
PIB aux prix courants du marché	3,026	3,414	3,619	3,635	4,005	4,345	5,083	5,786	6,462

Sources: autorités nigériennes; estimations et projections des services du FMI.

¹ Le montant pour 2014 comprend un nouveau prêt de 437,4 milliards de francs CFA (10,9 % du PIB) pour refinancer le prêt au titre du projet de construction de la raffinerie de Soraz. Le nouveau prêt devait au départ être signé en 2013 mais sa signature a été repoussée à 2014. Le prêt avait initialement été directement été contracté par la raffinerie avec une garantie partielle de l'État. Ce dernier rétrocèdera le nouveau prêt à la raffinerie.

² Revenus moins dépenses, nets des dépenses d'équipement financées par des ressources extérieures.

Tableau 2. Niger: Opérations financières de l'Administration centrale, 2011-18
(En milliards de francs CFA)

	2011	2012	2013	2013	2014	2015	2016	2017	2018
		Prél.	1 ^{ère} revue			Projections			
(En milliards de francs CFA)									
Recettes totales	428.8	543.0	617.8	623.0	731.0	823.7	1049.6	1306.3	1472.0
Recettes fiscales	399.9	495.7	550.3	557.3	680.7	766.4	969.7	1205.7	1352.7
Recettes non fiscales	19.4	43.7	62.1	60.7	45.7	51.1	72.8	92.8	119.4
Recettes des comptes spéciaux	9.5	3.6	5.3	5.0	4.6	6.2	7.2	7.8	9.1
Dépenses totales et prêts nets	632.5	799.2	1484.6	1052.6	1502.3	1134.0	1389.2	1686.7	1891.9
<i>dont</i> : financées sur ressources intérieures	541.0	603.6	1139.9	813.0	1282.6	875.4	1088.6	1342.2	1511.4
Dépenses courantes totales	381.0	405.0	470.0	524.8	571.1	609.1	701.1	789.6	879.3
Dépenses courantes	356.3	391.6	455.3	510.2	571.1	609.1	701.1	789.6	879.3
Traitements et salaires	134.6	155.2	160.4	188.2	207.1	220.4	257.1	294.6	329.5
Matériels et fournitures	115.4	80.4	92.0	113.4	121.4	132.1	150.1	165.3	186.0
Subventions et transferts	96.8	149.6	184.6	196.5	218.5	233.4	271.4	307.6	342.2
Charges d'intérêts	10.2	10.9	18.3	11.5	24.0	23.3	22.6	22.1	21.5
<i>dont</i> : Dette extérieure	6.9	6.9	15.4	8.4	20.0	19.2	18.4	17.9	17.3
Adjustements et dépenses fiscales	-0.7	-4.6	0.0	0.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses imputées aux comptes spéciaux ¹	24.6	13.4	14.7	14.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses d'équipements et prêts nets	251.5	394.2	1014.6	527.8	931.2	524.9	688.0	897.1	1012.6
Dépenses d'équipement	206.0	394.2	579.0	527.8	492.2	524.9	688.0	897.1	1012.6
Financées sur ressources intérieures	114.5	198.6	234.3	288.2	272.4	266.2	387.4	552.6	632.1
Financées sur ressources extérieures	91.5	195.6	344.7	239.6	219.7	258.7	300.6	344.5	380.5
<i>dont</i> : Dons	57.0	123.4	211.9	173.6	151.6	169.8	197.0	229.0	252.3
Prêts	34.5	72.2	132.8	66.0	68.1	88.9	103.6	115.5	128.2
Prêts nets ²	45.5	0.0	435.6	0.0	439.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base engagement)	-203.7	-256.2	-866.8	-429.6	-771.3	-310.3	-339.6	-380.4	-419.9
Solde de base ³	-112.2	-60.6	-522.1	-190.0	-551.5	-51.7	-39.0	-35.9	-39.4
Variation des arriérés et instances de paiement	-1.9	8.8	-5.0	94.5	-5.0	-10.0	-10.0	-5.3	0.0
Solde global (base caisse)	-205.7	-247.3	-871.8	-335.1	-776.3	-320.3	-349.6	-385.7	-419.9
Financement	205.7	247.3	871.9	335.1	776.3	320.3	349.6	385.7	419.9
Financement extérieur	195.9	289.5	875.8	322.8	755.9	301.3	353.4	401.2	434.9
Dons	113.5	216.5	278.2	227.5	229.8	220.7	257.9	289.0	307.3
<i>dont</i> : Financement de projets	57.0	123.4	211.9	173.6	151.6	169.8	197.0	229.0	252.3
Prêts	90.6	88.6	612.1	109.5	547.5	103.9	118.6	135.5	148.2
<i>dont</i> : Appuis budgétaires	10.6	16.4	43.8	43.5	42.0	15.0	15.0	20.0	20.0
Amortissement	-10.1	-17.9	-17.6	-14.6	-21.5	-23.3	-23.1	-23.4	-20.6
Allègement de dette (y compris en négociation)	1.9	2.4	3.0	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement intérieur	9.8	-42.2	-3.9	12.4	20.4	19.1	-3.8	-15.5	-15.0
Secteur bancaire	23.7	-42.7	-0.6	-31.5	-1.3	4.1	-13.8	-20.5	-20.0
<i>dont</i> : FMI	-2.3	5.3	21.4	4.3	19.8	11.0	-3.6	-3.5	-5.0
Avances statutaires	2.2	-4.1	-7.1	-7.1	-7.5	-6.9	-5.2	-7.0	-5.0
Dépôts à la BCEAO	18.5	-44.1	-15.0	-29.4	-13.6	-5.0	-5.0	-10.0	-10.0
Effets publics, nets	5.3	0.2	0.0	0.7	0.0	5.0	0.0	0.0	0.0
Secteur non bancaire	-13.8	0.5	-3.3	43.8	21.7	15.0	10.0	5.0	5.0
Besoin de financement (+)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Pour mémoire:</i>									
Solde global (base engagements, dons compris)	-90.2	-39.6	-588.7	-202.1	-541.5	-89.6	-81.7	-91.4	-112.6
Revenus tirés des ressources naturelles	55.4	126.1	150.2	137.7	177.0	160.4	246.6	333.1	356.3
<i>dont</i> : Revenus pétroliers	...	38.4	79.0	66.5	112.0	95.4	175.1	198.0	211.7
<i>dont</i> : Revenus tirés de l'uranium	55.4	81.2	71.2	71.2	65.0	65.0	71.5	135.1	144.6
Revenus hors secteur des ressources naturelles	373.3	416.9	467.6	485.3	554.0	663.3	803.0	973.2	1115.8

Sources: autorités nigériennes; estimations et projections des services du FMI.

¹ Les comptes spéciaux comprennent le Fonds national de retraite, les Fonds d'investissement prioritaires, et le Fonds d'appui à la formation professionnelle continue.

² Le montant pour 2014 comprend un nouveau prêt de 437,4 milliards de francs CFA (10,9 % du PIB) pour refinancer le prêt au titre du projet de construction de la raffinerie de Soraz. Le nouveau prêt devait au départ être signé en 2013 mais sa signature a été repoussée à 2014. Le prêt avait initialement été directement été contracté par la raffinerie avec une garantie partielle de l'État. Ce dernier rétrocèdera le nouveau prêt à la raffinerie.

³ Revenus moins dépenses, nets des dépenses d'équipement financées par des ressources extérieures.

Tableau 3. Niger: Opérations financières de l'Administration centrale, 2011-18
(En pourcentage du PIB)

	2011	2012	2013	2013	2014	2015	2016	2017	2018
		Prél.	1 ^{ère} revue			Projections			
	(En pourcentage du PIB)								
Recettes totales	14.2	15.9	17.1	17.1	18.3	19.2	21.1	23.1	23.3
Recettes fiscales	13.2	14.5	15.2	15.3	17.0	17.9	19.5	21.3	21.4
Recettes non fiscales	0.6	1.3	1.7	1.7	1.1	1.2	1.5	1.6	1.7
Recettes des comptes spéciaux	0.3	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Dépenses totales et prêts nets	20.9	23.4	41.0	29.0	37.5	26.5	27.9	29.8	29.9
<i>dont</i> : financées sur ressources intérieures	17.9	17.7	31.5	22.4	32.0	20.5	21.9	23.7	23.9
Dépenses courantes totales	12.6	11.9	13.0	14.4	14.3	14.2	14.1	13.9	13.9
Dépenses budgétaires	11.8	11.5	12.6	14.0	14.3	14.2	14.1	13.9	13.9
Traitements et salaires	4.4	4.5	4.4	5.2	5.2	5.2	5.2	5.2	5.2
Matériels et fournitures	3.8	2.4	2.5	3.1	3.0	3.1	3.0	2.9	2.9
Subventions et transferts	3.2	4.4	5.1	5.4	5.5	5.5	5.5	5.4	5.4
Charges d'intérêts	0.3	0.3	0.5	0.3	0.6	0.5	0.5	0.4	0.3
<i>Dont</i> : Dette extérieure	0.2	0.2	0.4	0.2	0.5	0.4	0.4	0.3	0.3
Ajustements et dépenses fiscales	0.0	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses imputées aux comptes spéciaux ¹	0.8	0.4	0.4	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses d'équipements et prêts nets	8.3	11.5	28.0	14.5	23.3	12.3	13.8	15.8	16.0
Dépenses d'équipement	6.8	11.5	16.0	14.5	12.3	12.3	13.8	15.8	16.0
Financées sur ressources intérieures	3.8	5.8	6.5	7.9	6.8	6.2	7.8	9.8	10.0
Financées sur ressources extérieures	3.0	5.7	9.5	6.6	5.5	6.0	6.0	6.1	6.0
<i>dont</i> : Dons	1.9	3.6	5.9	4.8	3.8	4.0	4.0	4.0	4.0
Prêts	1.1	2.1	3.7	1.8	1.7	2.1	2.1	2.0	2.0
Prêts nets ²	1.5	0.0	12.0	0.0	11.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base engagement)	-6.7	-7.5	-24.0	-11.8	-19.3	-7.3	-6.8	-6.7	-6.5
Solde de base ³	-3.7	-1.8	-14.4	-5.2	-13.8	-1.2	-0.8	-0.6	-0.6
Variation des arriérés et instances de paiement	-0.1	0.3	-0.1	2.6	-0.1	-0.2	-0.2	-0.1	0.0
Solde global (base caisse)	-6.8	-7.2	-24.1	-9.2	-19.4	-7.5	-7.0	-6.8	-6.6
Financement	6.8	7.2	24.1	9.2	19.4	7.5	7.0	6.8	6.6
Financement extérieur	6.5	8.5	24.2	8.9	18.9	7.0	7.1	7.1	6.9
Dons	3.8	6.3	7.7	6.3	5.7	5.2	5.2	5.1	4.9
Prêts	3.0	2.6	16.9	3.0	13.7	2.4	2.4	2.4	2.3
Amortissement	-0.3	-0.5	-0.5	-0.4	-0.5	-0.5	-0.5	-0.4	-0.3
Allègement de dette (y compris en négociation)	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement intérieur	0.3	-1.2	-0.1	0.3	0.5	0.4	-0.1	-0.3	-0.2
Secteur bancaire	0.8	-1.3	0.0	-0.9	0.0	0.1	-0.3	-0.4	-0.3
<i>dont</i> : FMI	-0.1	0.2	0.6	0.1	0.5	0.3	-0.1	-0.1	-0.1
Avances statutaires	0.1	-0.1	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.1	-0.1	-0.1
Dépôts à la BCEAO	0.6	-1.3	-0.4	-0.8	-0.3	-0.1	-0.1	-0.2	-0.2
Effets publics nets	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0
Secteur non bancaire	-0.5	0.0	-0.1	1.2	0.5	0.4	0.2	0.1	0.1
Besoin de financement (+)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Pour mémoire:</i>									
Solde global (base engagements, dons compris)	-3.0	-1.2	-16.3	-5.6	-13.5	-2.1	-1.6	-1.6	1.8
Revenus tirés des ressources naturelles	1.8	3.7	4.2	3.8	4.4	3.7	5.0	5.9	5.6
<i>dont</i> : Revenus pétroliers	...	1.1	2.2	1.8	2.8	2.2	3.5	3.5	3.3
<i>dont</i> : Revenus tirés de l'uranium	1.8	2.4	2.0	2.0	1.6	1.5	1.4	2.4	2.3
Revenus hors secteur des ressources naturelles	12.3	12.2	2.0	13.4	13.8	15.5	16.1	17.2	17.6

Sources: autorités nigériennes; estimations et projections des services du FMI.

¹ Les comptes spéciaux comprennent le Fonds national de retraite, les Fonds d'investissement prioritaires, et le Fonds d'appui à la formation professionnelle continue.

² Le montant pour 2014 comprend un nouveau prêt de 437,4 milliards de francs CFA (10,9 % du PIB) pour refinancer le prêt au titre du projet de construction de la raffinerie de Soraz. Le nouveau prêt devait au départ être signé en 2013 mais sa signature a été repoussée à 2014. Le prêt avait initialement été directement contracté par la raffinerie avec une garantie partielle de l'État. Ce dernier rétrocédera le nouveau prêt à la raffinerie.

³ Revenus moins dépenses, nets des dépenses d'équipement financées par des ressources extérieures.

Tableau 4. Niger: Situation monétaire, 2011–18

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
		Prél.			Projections			
(En milliards de francs CFA)								
Avoirs extérieurs nets	263.5	431.4	507.4	543.5	578.1	623.7	675.4	733.8
BCEAO	265.2	419.8	448.4	483.3	518.3	562.0	612.2	669.5
Banques commerciales	-1.7	11.6	72.3	60.2	59.8	61.8	63.2	64.2
Avoirs intérieurs nets	348.1	371.2	389.6	425.4	496.0	636.5	785.2	886.8
Crédit intérieur	418.8	454.9	459.6	496.1	566.0	707.5	855.2	956.8
Créances bancaires nettes sur l'État	16.2	-45.1	-73.4	-128.2	-151.2	-168.9	-186.7	-274.6
BCEAO	50.6	7.7	-29.2	-30.6	-28.0	-38.4	-55.3	-75.3
Créances	91.4	92.6	86.4	98.7	106.3	100.9	94.0	84.0
<i>dont: avances statutaires</i>	25.9	22.9	15.8	8.3	4.9	3.1	-0.4	-5.4
Dépôts	40.8	84.9	115.6	129.3	134.2	139.3	149.3	159.3
Banques commerciales	-36.2	-56.1	-47.5	-51.5	-54.5	-52.2	-50.0	-47.9
Autres	1.8	3.3	3.3	3.3	3.3	3.3	3.3	3.3
Crédit à l'économie	402.6	500.0	533.0	624.3	717.1	876.4	1041.9	1231.5
Autres postes nets	-70.7	-83.7	-70.0	-70.7	-70.0	-71.0	-70.0	-70.0
Monnaie et quasi-monnaie	611.6	802.5	896.9	968.9	1074.1	1260.3	1460.6	1620.6
Monnaie en circulation hors des banques	269.9	345.2	395.0	444.4	453.3	466.9	480.9	490.5
Dépôts bancaires	341.3	456.9	501.9	524.5	620.8	793.4	979.7	1130.1
(Variation annuelle en pourcentage de la masse monétaire en début de période, sauf indication contraire)								
Avoirs extérieurs nets	-5.1	27.5	9.5	4.0	3.6	4.3	4.1	4.0
BCEAO	-4.8	25.3	8.1	4.0	3.6	4.3	4.1	4.0
Banques	-0.3	2.2	7.6	-1.4	0.0	0.2	0.1	0.1
Avoirs intérieurs nets	11.3	3.8	2.3	4.0	7.3	13.1	11.8	7.0
Crédit intérieur	11.7	5.9	0.6	4.1	7.2	13.2	11.7	7.0
Créances bancaires nettes sur l'État	2.1	-10.0	-3.5	-6.1	-2.4	-1.7	-1.4	-6.0
BCEAO	2.5	-7.0	-4.6	-0.2	0.3	-1.0	-1.3	-1.4
<i>dont: avances statutaires</i>	-0.2	-0.5	-0.9	-0.8	-0.4	-0.2	-0.3	-0.3
Banques commerciales	-0.5	-3.2	1.1	-0.4	-0.3	0.2	0.2	0.1
Autres	0.1	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Crédit à l'économie	9.6	15.9	4.1	10.2	9.6	14.8	13.1	13.0
Autres postes nets	-0.4	-2.1	1.7	-0.1	0.1	-0.1	0.1	0.0
Masse monétaire	6.2	31.2	11.8	8.0	10.9	17.3	15.9	11.0
<i>Pour mémoire</i>								
Vitesse de circulation de la masse monétaire (ratio)	4.9	4.3	4.1	4.1	4.0	3.9	3.9	3.9
Crédit à l'économie (Variation, en pourcentage)	16.0	24.2	6.6	17.1	14.9	22.2	18.9	18.2
(pourcentage du PIB)	13.3	14.6	14.7	15.6	16.8	17.6	18.4	19.5
(Pourcentage du PIB hors agriculture)	16.2	18.1	17.7	18.7	20.1	20.8	21.6	22.8

Sources: BCEAO; et estimations et projections des services du FMI.

Tableau 5. Niger: Balance des paiements, 2011–18

	2011	2012	2013	2013	2014	2015	2016	2017	2018
		Prél.	1 ^{ère} revue			Projections			
(En milliards de francs CFA, sauf indication contraire)									
Solde des transactions courantes	-675.2	-525.4	-685.5	-624.2	-872.2	-770.2	-745.6	-809.8	-824.3
Balance des biens et services	-837.1	-693.0	-849.7	-770.3	-991.0	-907.7	-907.3	-984.5	-1019.3
Balance commerciale	-435.0	-221.9	-323.6	-281.3	-448.9	-378.8	-138.7	-78.7	-52.9
Exportations, f.à.b.	599.5	765.3	852.6	781.9	819.7	823.9	1161.6	1191.5	1241.3
Uranium	317.1	343.9	290.4	281.1	335.5	310.1	449.2	474.0	501.4
Pétrole	0.0	108.8	177.4	159.2	156.1	156.4	370.5	401.2	417.2
Autres exportations	282.4	312.6	384.8	341.7	328.1	357.5	341.9	316.3	322.7
Importations, f.à.b.	1034.5	987.2	1176.3	1063.2	1268.6	1202.7	1300.3	1270.1	1294.1
Produits alimentaires	182.9	226.5	228.8	244.3	222.0	233.1	243.4	254.2	275.0
Produits pétroliers	130.0	32.1	15.1	15.9	48.1	15.0	16.3	16.0	15.7
Biens d'équipement	344.2	424.0	426.4	493.5	509.1	514.4	504.8	463.9	440.9
Autres produits	567.9	544.6	505.9	485.4	509.2	540.2	535.7	536.1	562.5
Services et revenus (net)	-402.1	-471.1	-526.1	-489.0	-542.0	-528.9	-768.6	-905.8	-966.5
Services (net)	-378.0	-404.3	-402.9	-403.8	-440.5	-400.6	-519.6	-617.8	-676.1
Revenus (net)	-24.1	-66.8	-123.2	-85.2	-101.5	-128.4	-249.0	-288.0	-290.3
<i>dont</i> : intérêts de la dette publique extérieure	-6.9	-6.9	-15.4	-8.4	-20.0	-19.2	-18.4	-17.9	-17.3
Transferts courants sans contrepartie (net)	161.9	167.6	164.3	146.1	118.8	137.6	161.7	174.7	195.0
Privés (net)	82.9	64.2	46.5	66.3	69.0	73.7	85.7	97.6	108.9
Publics (net)	79.0	103.4	117.8	79.8	49.8	63.8	76.0	77.1	86.1
<i>dont</i> : dons au titre de l'appui budgétaire	56.5	93.1	66.3	53.9	78.2	50.9	60.9	60.0	55.0
Compte de capital et d'opérations financières	652.4	693.2	708.9	700.2	908.3	804.7	791.3	861.4	882.7
Compte de capital	68.6	139.3	232.9	185.4	169.7	189.1	219.5	254.6	280.8
transfert de capitaux privés	14.7	15.9	18.0	16.4	18.1	19.3	22.4	25.6	28.5
Dons projets	57.2	123.4	211.9	173.6	151.6	169.8	197.0	229.0	252.3
Aide alimentaire		0.0	8.0	8.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0
Actifs non financiers, non produits	-3.3	0.0	0.0	-4.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Annulation de dette	0.0	0.0	3.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Compte financier	583.8	553.9	476.0	514.8	738.6	615.6	571.8	606.9	601.9
Investissements directs ¹	498.8	428.5	-153.9	367.5	197.7	489.0	428.1	449.2	431.2
Investissements de portefeuille	8.7	4.8	4.9	16.3	18.0	19.2	16.3	13.6	11.1
Autres investissements ¹	76.3	120.6	625.1	131.0	523.0	107.5	127.4	144.0	159.5
Secteur public (net)	80.5	70.6	594.6	94.8	526.1	80.6	95.5	112.2	127.6
Décaissements	90.6	88.6	612.1	109.5	547.5	103.9	118.6	135.5	148.2
Prêts au titre de l'appui budgétaire	10.6	16.4	43.8	43.5	42.0	15.0	15.0	20.0	20.0
Prêts au titre de projets ¹	80.0	72.2	568.4	66.0	505.5	88.9	103.6	115.5	128.2
Amortissement	10.1	17.9	17.6	14.6	21.5	23.3	23.1	23.4	20.6
Autres (net)	-4.2	50.0	30.5	36.2	-3.1	26.9	31.9	31.9	31.9
Erreurs et omissions	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global	-22.8	167.8	23.4	76.0	36.1	34.6	45.7	51.6	58.4
Financement	22.8	-167.8	-23.4	-76.0	-36.1	-34.6	-45.7	-51.6	-58.4
Avoirs extérieurs nets (BCEAO)	20.9	-170.2	-26.4	-76.4	-36.1	-34.6	-45.7	-51.6	-58.4
<i>dont</i> : utilisation nette des ressources du FMI	-2.3	5.3	21.4	4.3	19.8	11.0	-3.6	-3.5	0.0
Rééchelonnement obtenu	1.9	2.4	3.0	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Besoin de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Pour mémoire:</i>									
Solde des transactions courantes (en pourcentage du PIB)	-22.3	-15.4	-18.9	-17.2	-21.8	-18.0	-15.0	-14.3	-13.0
Solde des transactions courantes (hors dons; en pourcentage du PIB)	-24.9	-18.4	-22.2	-19.4	-23.0	-19.5	-16.5	-15.7	-14.4
Balance commerciale (en pourcentage du PIB)	-14.4	-6.5	-8.9	-7.7	-11.2	-8.9	-2.8	-1.4	-0.8
Solde global (en pourcentage du PIB)	-0.8	4.9	0.6	2.1	0.9	0.8	0.9	0.9	0.9
Avoirs extérieurs nets (en mois d'importations)	2.2	3.5	2.8	3.8	3.5	4.0	3.8	4.0	5.8
Réserves de change brutes globales de l'UEMOA (milliards de FCFA)	7,293.5	6,895.2	6,945.2	6,945.2	7,045.2
en % des mois d'importation de biens et services de l'année suivante)	5.9	5.0	5.1	5.1	4.8
PIB (milliards de FCFA)	3,026	3,414	3,619	3,635	4,005	4,279	4,975	5,663	6,323

Sources: autorités nigériennes; et estimations et projections des services du FMI.

¹Le montant pour 2014 comprend un nouveau prêt de 437,4 milliards de francs CFA (10,9 % du PIB) pour refinancer le prêt au titre du projet de construction de la raffinerie de Soraz. Le nouveau prêt devait au départ être signé en 2013 mais sa signature a été repoussée à 2014. Le prêt avait initialement été directement été contracté par la raffinerie avec une garantie partielle de l'État. Ce dernier rétrocédera le nouveau prêt à la raffinerie. Les projections des IDE pour 2014-2015 prennent en compte la construction d'un oléoduc qui devrait entrer en service en 2016.

Tableau 6. Niger: Critères de réalisation quantitatifs et cibles indicatives (déc. 2012–déc. 2013)

(En milliards de francs CFA)

	Fin décembre 2012			Fin mars 2013			Fin juin 2013			Fin septembre 2013			Fin décembre 2013
	Critère de performance			Cibles indicatives			Critères de performance			Cibles indicatives			Critère de performance
	Prog.	Real.	Situation	1 ^{ère} revue	Réal.	Situation	1 ^{ère} revue	Réal.	Situation	1 ^{ère} revue	Prél.	Situation	1 ^{ère} revue
A. Critères de performance et cibles indicatives (Montants cumulés pour chaque exercice budgétaire)													
Financement intérieur net de l'État ¹	-45.0	-47.5		0.0	53.7		-19.0	49.9		-24.7	1.0		-25.4
Critère ajusté ²	-60.0	-47.5	<i>Non-observé</i>	-5.1	53.7	<i>Non-observé</i>	-4.0	49.9	<i>Non-observé</i>	-9.7	1.0	<i>Non-observé</i>	-10.4
Réduction des arriérés de paiements intérieurs de l'État ³	-10.0	8.8	<i>Non-observé</i>	-1.3	-23.5	<i>Observé</i>	-2.5	-27.8	<i>Observé</i>	-3.8	-34.9	<i>Observé</i>	-5.0
Pour mémoire :													
Appui budgétaire extérieur ⁴													
Appui budgétaire	79.2	109.5		9.9	15.0		66.2	15.0		86.9	63.8		110.1
B. Critères de performance quantitatifs continus													
Accumulation d'arriérés de paiements extérieurs	0.0	0.0	<i>Observé</i>	0.0	0.0	<i>Observé</i>	0.0	0.0	<i>Observé</i>	0.0	0.0	<i>Observé</i>	0.0
Nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par l'État ayant une échéance de moins d'un an ⁵	0.0	0.0	<i>Observé</i>	0.0	0.0	<i>Observé</i>	0.0	0.0	<i>Observé</i>	0.0	0.0	<i>Observé</i>	0.0
Nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'État ayant une échéance supérieure à 1 an ⁶	0.0	8.0	<i>Non-observé</i>	0.0	8.0	<i>Non-observé</i>	0.0	8.0	<i>Non-observé</i>	0.0	8.0	<i>Non-observé</i>	0.0
C. Cibles indicatives (Montants cumulés pour chaque exercice budgétaire)													
Solde budgétaire de base (base engagements, dons exclus) ⁷	-23.6	-60.6	<i>Non-observé</i>	-12.1	-42.4	<i>Non-observé</i>	-44.5	-36.5	<i>Observé</i>	-54.7	-52.6	<i>Observé</i>	-522.1
Recettes totales ⁸	606.0	543.0	<i>Non-observé</i>	125.7	115.3	<i>Non-observé</i>	280.5	272.6	<i>Non-observé</i>	439.7	451.8	<i>Observé</i>	617.8
Depenses au titre de la réduction de la pauvreté ⁸	335.2	338.8	<i>Observé</i>	72.0	51.3	<i>Non-observé</i>	170.3	162.1	<i>Non-observé</i>	259.2	250.9	<i>Non-observé</i>	366.6

Note. Les termes utilisés dans ce tableau sont définis dans le Protocole d'accord technique.

¹ Les indicateurs de programme sont des critères de performances pour les groupes A et B, et des cibles indicatives dans les autres cas.

² Le plafond du financement intérieur net du budget sera ajusté si les décaissements au titre de l'aide budgétaire extérieure, telle que définie dans la note 4, sont inférieurs ou supérieurs aux prévisions du programme.

Si les décaissements sont moins élevés (plus élevés), le plafond sera relevé (abaissé) d'autant, à concurrence d'un montant maximum de 15 milliards de francs CFA à la fin de chaque trimestre de 2013.

³ Minimum.

⁴ Appui budgétaire extérieur (non compris le financement net du FMI).

⁵ Non compris les crédits ordinaires à l'importation ou l'allègement de la dette.

⁶ Non compris l'allègement de la dette dû à un rééchelonnement ou à un refinancement.

⁷ Minimum. Y compris le prêt pour la construction de la raffinerie de SORAZ.

⁸ Minimum.

Tableau 7. Niger: Critères de réalisation quantitatifs et cibles indicatives (mars 2014–déc. 2014)

(En milliards de francs CFA)

	Fin mars 2014	Fin juin 2014	Fin septembre 2014	Fin décembre 2014
	Cibles indicatives Prog.	Critère de performance Prog.	Cibles indicatives Prog.	Critère de performance Prog.
A. Critères de performance et cibles indicatives (Montants cumulés pour chaque exercice budgétaire)				
Financement intérieur net de l'État ¹	0.2	0.3	0.5	0.6
Critère ajusté ²
Réduction des arriérés de paiements intérieurs de l'État ³	-1.3	-2.5	-3.8	-5.0
Pour mémoire :				
Appui budgétaire extérieur ⁴				
Appui budgétaire	29.1	62.0	89.9	120.2
B. Critères de performance quantitatifs continus				
Accumulation d'arriérés de paiements extérieurs	0.0	0.0	0.0	0.0
Nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par l'État ayant une échéance de moins d'un an ⁵	0.0	0.0	0.0	0.0
Nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'État ayant une échéance supérieure à 1 an ⁶	0.0	0.0	0.0	0.0
C. Cibles indicatives (Montants cumulés pour chaque exercice budgétaire)				
Solde budgétaire de base (base engagements, dons exclus) ⁷	-26.9	-47.0	-100.0	-112.5
Recettes totales ⁸	178.9	357.6	522.8	731.0
Depenses au titre de la réduction de la pauvreté ⁸	120.1	236.0	363.3	492.0

Note. Les termes utilisés dans ce tableau sont définis dans le Protocole d'accord technique.

¹ Les indicateurs de programme sont des critères de performances pour les groupes A et B, et des cibles indicatives dans les autres cas.

² Le plafond du financement intérieur net du budget sera ajusté si les décaissements au titre de l'aide budgétaire extérieure, telle que définie dans la note 4, sont inférieurs ou supérieurs aux prévisions du programme. Si les décaissements sont moins élevés (plus élevés), le plafond sera relevé (abaissé) d'autant, à concurrence d'un montant maximum de 15 milliards de francs CFA à la fin de chaque trimestre de 2013.

³ Minimum.

⁴ Appui budgétaire extérieur (non compris le financement net du FMI).

⁵ Non compris les crédits ordinaires à l'importation ou l'allègement de la dette.

⁶ Non compris l'allègement de la dette dû à un rééchelonnement ou à un refinancement.

⁷ Minimum. Non compris le prêt pour la construction de la raffinerie de SORAZ.

⁸ Minimum.

Tableau 8. Niger: Actions préalables et repères structurels, 2013

Mesures	Calendrier	Explication macroéconomique	État d'avancement
Préparer des rapports budgétaires trimestriels exhaustifs sur une base engagement, ordonnancement et paiement, pour les soumettre aux services du FMI dans un délai de six semaines.	Trimestriel	Améliorer la gestion du budget et de la trésorerie	Achevé
Limiter les dépenses exécutées par procédures exceptionnelles à un maximum de 5 pour cent des dépenses engagées, à l'exception des paiements au titre du service de la dette et des dépenses fiscales liées aux exonérations.	Trimestriel	Améliorer la gestion du budget et de la trésorerie	Achevé
Établir un compte unique du Trésor	Fin décembre 2013	Améliorer la gestion de la trésorerie	Non achevé <i>Proposé de repousser à fin-juin 2014</i>
Les allocations budgétaires trimestrielles seront libérées au plus tard 4 semaines après le début des premier, deuxième et troisième trimestres.	Trimestriel	Améliorer la gestion du budget	Non achevé <i>Proposé de repousser à fin -March 2014</i>
Préparer des plans trimestriels de trésorerie et d'engagements en tenant compte des plans de passation des marchés des ministères dépeniers; ces plans seront alignés les uns sur les autres et actualisés tous les mois.	Trimestriel	Améliorer la gestion de la trésorerie	Non achevé <i>Cette réforme s'est révélée trop complexe</i>

Tableau 9. Niger: Actions préalables et repères structurels, 2014

Mesure	Calendrier	Explication macroéconomique
Finaliser l'étude en cours permettant de choisir le tracé de l'oléoduc	Action préalable	Achevé
Lancer un appel d'offres international pour sélectionner l'entreprise chargée de construire l'oléoduc	Fin septembre 2014	Implications pour la viabilité du budget et de la dette.
Publier un plan annuel formel d'emprunts indiquant les emprunts extérieurs prévus par les autorités pour l'année.	Fin décembre 2014	Pour assurer la compatibilité des emprunts avec la stratégie de gestion de la dette.
Mettre en place un système de rapports trimestriel sur les activités de gestion de la dette du Comité national de gestion de la dette publique (MPEF, par. 18).	Trimestriel, à compter de juin 2014	Pour évaluer la conformité des activités d'emprunt aux plans énoncés dans la stratégie de gestion de la dette (et aux conditionnalités du FMI)
Réaliser des progrès dans le cadre de la réforme douanière en ce qui concerne les déclarations, les exonérations fiscales, le contrôle douanier des produits pétroliers et l'utilisation de SYDONIA	Fin juin 2014	Pour améliorer la réforme douanière et renforcer le recouvrement des recettes.
Libérer les allocations budgétaires trimestrielles au plus tard quatre semaines après le début des premier, deuxième et troisième trimestres.	Trimestriel, à compter de mars 2014	Pour améliorer l'exécution du budget
Mettre en place un Compte unique du Trésor	Fin juin 2014	Pour améliorer la gestion des flux de trésorerie

Tableau 10. Niger: Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2013–25

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	Projections											
Obligations envers le FMI sur la base de l'encours des crédits												
	(En millions de DTS)											
Principal	6.23	7.47	4.96	4.82	5.78	5.50	4.84	4.51	3.38	1.13	0.00	0.00
Commissions et intérêts	0.01	0.11	0.09	0.08	0.07	0.05	0.04	0.03	0.02	0.01	0.01	0.01
Crédits du FMI sur la base de l'encours et des prêts à décaisser												
Principal	6.23	7.47	4.96	4.82	5.78	7.76	12.74	15.79	14.66	12.41	9.02	3.38
Commissions et intérêts	0.01	0.22	0.23	0.22	0.21	0.19	0.16	0.13	0.09	0.05	0.03	0.01
Total des obligations sur la base de l'encours et des prêts à décaisser												
Millions de DTS	6.24	7.69	5.19	5.04	5.99	7.95	12.90	15.92	14.75	12.46	9.05	3.39
Milliards de francs CFA	4.8	5.9	4.0	3.9	4.6	6.1	9.9	12.3	11.4	9.6	7.0	2.6
Pourcentage des export. de biens et services	0.5	0.7	0.3	0.3	0.3	0.4	0.5	0.6	0.5	0.3	0.2	0.1
Pourcentage du service de la dette ¹	4.9	5.3	2.1	1.2	1.4	1.9	3.0	3.6	3.3	2.5	1.8	0.7
Pourcentage du PIB	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.1	0.1	0.1	0.0
Pourcentage des recettes fiscales	0.7	0.8	0.4	0.3	0.3	0.4	0.6	0.7	0.6	0.5	0.3	0.1
Pourcentage de la quote-part	9.5	11.7	7.9	7.7	9.1	12.1	19.6	24.2	22.4	18.9	13.8	5.2
Encours des crédits du FMI sur la base de l'encours et des tirages à effectuer												
Millions de DTS	76.2	91.3	86.4	81.6	75.8	68.0	55.3	39.5	24.8	12.4	3.4	0.0
Milliards de francs CFA	58.2	70.0	66.6	62.9	58.4	52.4	42.6	30.4	19.1	9.6	2.6	0.0
Pourcentage des export. de biens et services	6.6	7.8	5.4	4.9	4.4	3.6	2.2	1.4	0.8	0.3	0.1	0.0
Pourcentage du service de la dette ¹	60.3	62.8	34.5	19.3	17.8	16.0	12.7	9.0	5.6	2.5	0.7	0.0
Pourcentage du PIB	1.5	1.6	1.3	1.1	0.9	0.8	0.6	0.4	0.2	0.1	0.0	0.0
Pourcentage des recettes fiscales	8.5	9.1	6.9	5.2	4.3	3.5	2.7	1.7	1.0	0.5	0.1	0.0
Pourcentage de la quote-part	115.9	138.8	131.2	123.9	115.1	103.4	84.0	60.0	37.7	18.9	5.1	0.0
Utilisation nette des crédits du FMI (millions de DTS)												
Décaissements	18.6	9.0	-5.0	-4.8	-5.8	-7.8	-12.7	-15.8	-14.7	-12.4	-9.0	-3.4
Remboursements et rachats	24.9	16.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
	6.2	7.5	5.0	4.8	5.8	7.8	12.7	15.8	14.7	12.4	9.0	3.4
<i>Pour mémoire:</i>												
Export. biens et services (milliards francs CFA)	887.7	895.8	1239.2	1271.5	1322.6	1450.7	1929.7	2125.9	2510.5	2747.4	3034.5	3352.6
Service dette extérieure (milliards francs CFA) ¹	96.5	111.4	192.8	326.3	328.3	327.0	335.4	338.3	340.5	386.0	387.8	390.6
PIB nominal (milliards francs CFA)	4,005	4,279	4,975	5,663	6,323	6,962	7,509	8,100	8,802	9,489	10,235	11,041
Recettes fiscales (milliards francs CFA)	680.7	766.4	969.7	1205.7	1352.7	1486.4	1604.9	1745.9	1897.0	2046.5	2208.5	2384.0
Quote-part (millions de DTS)	65.8	65.8	65.8	65.8	65.8	65.8	65.8	65.8	65.8	65.8	65.8	65.8

Source: estimations et projections des services du FMI.

¹ Le service de la dette extérieure totale comprend les rachats et les remboursements au FMI.

Table 11. Niger: Calendrier proposé pour les décaissements et revue de l'accord au titre de la FEC, 2012-15

Montant (millions)	Conditions Nécessaires de Décaissement	Date de disponibilité
DTS 11,28	Approbation par le Conseil d'administration de l'accord triennal au titre de la FEC	16 mars 2012
DTS 11,28	Respect des critères de réalisation au 30 juin 2012, et achèvement de la première revue de l'accord	11 avril 2013
DTS 11,28	Respect des critères de réalisation au 31 décembre 2012 et achèvement de la deuxième revue de l'accord	1er mai 2013
DTS 11,28	Respect des critères de réalisation au 30 juin 2013 et achèvement de la troisième revue de l'accord	1er novembre 2013
DTS 5,64	Respect des critères de réalisation au 31 décembre 2013 et achèvement de la quatrième revue de l'accord	10 juillet 2014
DTS 5,64	Respect des critères de réalisation au 30 juin 2014 et achèvement de la cinquième revue de l'accord	5 décembre 2014
DTS 11,28	Respect des critères de réalisation au 31 décembre 2014 et achèvement de la sixième revue de l'accord	1er juin 2015
DTS 11,28	Respect des critères de réalisation au 30 juin 2015 et achèvement de la septième revue de l'accord	30 novembre 2015

Source: Fonds monétaire international

Tableau 12. Niger: Indicateurs de solidité financière, décembre 2007–juin 2013

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2013
	Déc.	Déc.	Déc.	Déc.	Déc.	Déc.	Mars.	Juin.
Normes de fonds propres								
Fonds propres réglementaires/actifs pondérés en fonction des risques	9.83	3.95	8.26	13.49	13.51	16.69	16.49	15.50
Fonds propres noyau dur/actifs pondérés en fonction des risques	9.53	3.23	7.77	13.16	13.15	16.15	15.91	14.94
Provisions générales/actifs pondérés en fonction des risques	7.54	4.87	9.14	8.63	11.50	10.23	12.48	13.07
Fonds propres/total des actifs	7.00	2.58	6.33	8.36	9.25	10.11	9.40	8.43
Composition et qualité des actifs								
Total des crédits/total des actifs	54.36	60.76	62.29	56.14	61.24	60.00	58.50	58.85
Concentration: crédits aux 5 princ.emprunteurs/fonds propres régl.	188.47	748.59	219.10	123.82	152.16	135.59	127.48	143.42
Crédits en souffrance bruts/total des crédits	16.70	16.00	14.70	18.24	19.63	17.15	17.57	17.36
Provisions générales/crédits en souffrance bruts	50.34	50.34	64.94	47.65	58.03	54.61	61.70	62.05
Crédits en souffrance nets des provisions/total des crédits	9.10	6.30	8.20	10.45	9.30	8.59	7.54	7.38
Crédits en souffrance nets des provisions/fonds propres	70.37	148.12	80.76	70.25	61.55	50.98	46.96	51.56
Résultats et rentabilité 1/								
Coût moyen des fonds empruntés	1.90	2.10	2.00	2.60	2.20	2.10
Taux d'intérêt moyen sur crédits	10.90	10.40	10.10	11.20	10.40	10.50
Marge d'intérêt moyenne 2/	9.00	8.30	8.10	8.60	8.20	8.40
Rendement net d'impôt des actifs moyens (ROA)				2.31	0.96	1.78
Rendement net d'impôt des fonds propres moyens (ROE)	4.60	0.20	6.10	13.00	7.30	16.20
Dépenses hors intérêts/revenu bancaire net	62.41	55.39	21.11	54.29	55.94	53.91
Traitements et salaires/revenu bancaire net	24.03	20.67	18.75	20.62	23.21	23.50
Liquidité								
Actifs liquides/total des actifs	34.26	35.26	33.31	29.66	33.40	32.51	31.76	32.22
Actifs liquides/total des dépôts	46.83	49.91	49.77	46.01	52.59	51.43	49.68	50.92
Total des crédits/total des dépôts	74.30	86.00	95.65	93.96	108.83	104.72	102.62	104.22
Total des dépôts/total des passifs	73.15	70.65	65.12	65.44	63.50	63.21	63.93	63.28
Total des dépôts à vue/total des passifs	46.89	43.75	41.04	43.40	41.14	41.97	42.33	42.08
Total des dépôts et emprunts à terme/total des passifs	26.26	26.90	24.08	22.04	22.36	21.24	21.60	21.20

Source: BCEAO.

1/ Eléments du compte de résultat à périodicité semestrielle

2/ Hors taxe sur les opérations bancaires

LETTRE D'INTENTION

Niamey, le 13 mars, 2014

Madame Christine Lagarde
Directrice générale
Fonds monétaire international
Washington DC, 20431

Madame la Directrice générale,

Le Niger continue d'enregistrer des performances positives malgré la situation sécuritaire dans la sous région et la mauvaise pluviométrie. Le conflit au Mali voisin et les activités terroristes et criminelles qui en ont résulté au Niger en 2013 ont exercé des pressions substantielles sur la stabilité sociopolitique du pays. Le pays s'est vu obligé d'engager des troupes pour soutenir l'intervention militaire au Mali et renforcer la sécurité à ses frontières. Ces développements ont entraîné une augmentation significative des dépenses militaires au détriment des priorités sociales. Ceci, combiné avec une pluviométrie peu favorable, a directement impacté les activités économiques. Grâce aux mesures de sécurité prises par le gouvernement ainsi que l'initiative des trois N (les Nigériens Nourrissent le Nigériens) qui prône la culture irriguée, l'économie se remet lentement des effets de ces chocs et la croissance économique, qui reste positive, est estimée à 3.6 pour cent en 2013.

Malgré la situation difficile, des progrès sont enregistrés dans la mise en œuvre du programme appuyé par la Facilité Elargie de Crédit (FEC). En raison des dépenses liées à la sécurité dans un environnement où les dons et prêts extérieurs ont été d'un niveau inférieur à celui initialement prévu dans le programme, il a fallu mobiliser davantage de ressources auprès de sources intérieures, en particulier le secteur non-bancaire. En conséquence, le critère de performance relatif au financement intérieur à fin juin n'a pas été respecté. Toutefois, des mesures complémentaires ont été prises pour réduire les arriérés et le critère de performance relatif aux paiements des arriérés intérieurs à fin juin a été respecté. De même, le critère de non-accumulation d'arriérés extérieurs a été respecté, ainsi que celui relatif à de nouveaux accords de prêts extérieurs de court terme.

Le Gouvernement est déterminé à atteindre les objectifs du programme, et est convaincu que les politiques et mesures inscrites dans le Mémoire de politiques économique et financière (MPEF) ci-joint contribuent à cela. En particulier, la mise en œuvre des réformes structurelles au niveau des régies financières, l'exécution du budget en adéquation avec la matérialisation des recettes, et la normalisation progressive de la situation sécuritaire devraient faciliter à l'avenir le respect du critère relatif au financement intérieur. Afin d'améliorer la coordination au sein du Gouvernement, en particulier au sujet des accords de prêts, le Gouvernement a mis en place un comité technique, où la Présidence, la Primature, le Ministère des Finances, et le Ministère du Plan seront représentés, pour examiner et donner son approbation avant signature, des termes de tout accord de prêt négocié avec les partenaires non-traditionnels, et de tout prêt non concessionnel. Il a été aussi décidé que tout accord de nouveau prêt soit

conjointement signé par le Ministre des Finances et le Ministre du Plan. Ces mesures à leur tour devraient faciliter le respect du critère relatif aux emprunts non concessionnels.

Vu les actions correctives que nous avons prises, nous sollicitons des dérogations pour le non respect actuel du critère du financement intérieur à fin décembre 2012 et fin juin 2013, le critère sur les arriérés des paiements intérieurs à fin décembre 2012, et le non respect du critère continu sur les prêts extérieurs non concessionnels. Nous restons convaincus que les mesures énoncées plus haut devraient éviter la récurrence de tels incidents. Sur la base de la programmation actuelle, le Niger est éligible pour quatre tirages en 2014. Afin de permettre un meilleur lissage des tirages, nous sollicitons une extension du programme de neuf mois jusqu'au 31 décembre 2015 ainsi qu'une reprogrammation des décaissements au titre du programme appuyé par la FEC conformément au tableau 5 du mémorandum de politiques économique et financier de la FEC.

Le Gouvernement nigérien sollicite le FMI pour la conclusion de la deuxième et troisième revue à l'effet de mettre à notre disposition, le troisième et quatrième décaissement dans le cadre de la facilité pour un montant de 11,28 millions de DTS chacun. Nous consulterons les services du FMI, de notre propre initiative ou à la demande des services du FMI, avant l'adoption de toute autre mesure additionnelle que nous pourrions juger nécessaire, ou en cas de modifications à apporter aux politiques contenues dans ce Mémorandum. Le Gouvernement s'engage également à coopérer pleinement avec le FMI pour atteindre les objectifs du programme.

Les Autorités nigériennes consentent à mettre à la disposition du public la présente Lettre d'intention, le Mémorandum de politiques économique et financière et le Protocole d'accord technique ci-joints, ainsi que le rapport des services du FMI afférent à la revue du programme appuyé par le dispositif FEC. Nous autorisons, par la présente, leur publication et affichage sur le site internet du FMI, après la conclusion de la deuxième et de la troisième revues du programme par le Conseil d'Administration du FMI.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice générale, l'assurance de notre haute considération.

Gilles Baillet
Ministre des finances

Pièces jointes : I. Mémorandum de politiques économique et financière
II. Protocole d'accord technique

MÉMORANDUM DE POLITIQUES ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DU GOUVERNEMENT DU NIGER

Niamey, le 13 mars, 2014

INTRODUCTION

1. **Ce mémorandum de politiques économique et financière (MPEF) actualise et complète celui de mars 2013.** Il décrit l'évolution économique récente, la mise en œuvre du programme, les perspectives macroéconomiques et les politiques qui seront menées en 2014. Les priorités et objectifs du programme qui est appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC) restent centrés sur les mêmes éléments principaux, à savoir: (i) le maintien de la stabilité macroéconomique, (ii) la reconstitution des réserves à la Banque centrale pour améliorer la résistance du pays aux chocs, (iii) l'amélioration de l'exécution du budget, notamment le renforcement des efforts de recouvrement des recettes fiscales, et l'amélioration de la gestion de la dette, (iv) l'accroissement de la transparence dans les secteurs minier et pétrolier, et (v) le soutien au développement des secteurs privé et financier. Ces objectifs sont en phase avec le Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2012-2015 dont le gouvernement s'est doté et qui est basé sur les progrès accomplis dans le cadre de la Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté 2008-2012, le Programme de Renaissance du Niger et la Déclaration de Politique générale du Gouvernement.

ÉVOLUTION RECENTE DE L'ÉCONOMIE ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME SOUTENU PAR LA FEC EN 2013

A. Evolution récente de l'économie

2. Le rebond de l'économie en 2012 a été infléchi par la mauvaise campagne agricole 2013/2014 et les externalités négatives de la situation sécuritaire dans la sous région. En 2012, l'activité économique a connu un rebond significatif avec un taux de croissance économique qui a atteint 11,1 pour cent grâce à la stabilité macroéconomique du pays, le démarrage de la production pétrolière et le dynamisme de l'activité dans le secteur primaire, notamment l'agriculture vivrière et l'élevage. Toutefois, la crise libyenne, le conflit malien et les activités terroristes dans la sous-région ont eu un impact négatif sur la stabilité socioéconomique du pays en 2013. Le Niger a engagé des troupes pour soutenir l'intervention militaire au Mali et renforcer la sécurité à ses frontières, ce qui a entraîné une augmentation significative des dépenses militaires au détriment des priorités sociales. L'impact de la situation sécuritaire régionale, combiné avec une pluviométrie peu favorable et les effets des attentats terroristes contre les installations de production d'uranium de la SOMAIR, a directement impacté la croissance économique qui est estimée à 3,6 pour cent en 2013. L'inflation demeure maîtrisée à 2,3 pour cent en 2013, grâce notamment au programme alimentaire du gouvernement qui a permis d'atténuer la hausse des prix des produits alimentaires.

3. **L'exécution budgétaire en 2013 a été globalement satisfaisante.** Au cours des dix premiers mois de l'année, le solde budgétaire global (base engagements, dons compris) a enregistré

un déficit équivalant à 5,6 pour cent du produit intérieur brut (PIB) comparé à 4,3 pour cent dans le programme. Les dépenses sur prêts nets pour le refinancement de la raffinerie SORAZ (d'un montant de 437,4 milliards de FCFA ou 12 pour cent du PIB) dont l'approbation du ministère Chinois du Commerce était prévue pour 2013, a été reportée à 2014. Si ce prêt devrait être pris en compte, le déficit de 2013 s'établirait à 17,6 pour cent du PIB contre un déficit de 16,3 pour cent projeté dans le programme.

4. **Les comptes extérieurs se sont relativement bien portés.** La balance des transactions courantes (dons inclus) se solderait par un déficit de 17,2 pour cent du PIB, en amélioration d'environ 1,5 point de pourcentage du PIB par rapport à l'objectif du programme. Cette amélioration est imputable dans une large mesure à une contraction des importations.

B. Exécution du Programme Economique et Financier en 2013

5. **Suite aux mesures correctives prises par les autorités après la mission des services du FMI de juillet 2013, la mise en œuvre du programme s'est améliorée.** En effet, des progrès notables ont été enregistrés dans la mise en œuvre des réformes structurelles, même si l'exécution budgétaire a été affectée par des dépenses additionnelles élevées de sécurité, une contre-performance au niveau des recettes, et une faiblesse dans le décaissement des concours extérieurs avec cependant un rattrapage vers le dernier trimestre de l'année. Cette situation a nécessité un recours au financement intérieur, en particulier le marché financier régional. En conséquence, le critère de performance relatif au financement intérieur à fin juin n'a pas été respecté comme ce fut le cas en décembre 2012 (Tableau 1). Par ailleurs, le gouvernement a contracté mais pas encore mobilisé, deux (2) prêts non-concessionnels auprès de la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC) pour notamment renforcer les capacités en infrastructures routières et énergétiques, ce qui a conduit au non respect du critère relatif à de nouveaux accords de prêts non-concessionnel avec une maturité égale ou supérieure à un an. En effet, le fait de n'avoir pas échangé à temps avec les services du FMI sur ces deux (2) conventions de prêt, n'est pas une volonté délibérée de la part du gouvernement de dissimuler l'information, mais traduit plutôt le souci d'achever les démarches de bonifications entreprises pour rendre ces prêts concessionnels avant leur mise en vigueur. Le gouvernement a depuis lors obtenu auprès des institutions régionales des ressources de bonification qui ont rendu l'un de ces prêts concessionnels, le second prêt est concessionnel à hauteur de 34,5%. Le critère relatif à la réduction des arriérés intérieurs a été respecté à fin juin et à fin septembre. Le gouvernement a aussi honoré ses engagements sur la dette extérieure et le critère de performance continu relatif à l'accumulation des arriérés de paiements extérieurs a été respecté à fin juin et à fin septembre. Il en est de même pour le critère de performance continu relatif à de nouveaux accords de prêts extérieurs contractés ou garantis par l'Etat avec une maturité de moins d'un an. Contrairement à fin décembre 2012, le solde budgétaire de base (cible indicative) a été respecté à fin juin 2013.

6. **Des mesures ont été prises pour accélérer la mise en œuvre du programme de réformes structurelles** (Tableau 3). Nous avons préparé des rapports trimestriels d'exécution du budget et le Premier ministre a adressé une lettre circulaire à tous les ministères à l'effet de limiter les dépenses exécutées par procédures exceptionnelles à un maximum de 5 pour cent des

engagements de dépenses. Ce pourcentage était de 3 pour cent à fin septembre 2013, mais la conformité à la législation peut être davantage améliorée. Dans le cadre des actions visant à la réalisation d'un Compte Unique du Trésor, nous avons déjà inventorié 1 954 comptes ouverts dans les différentes banques de la place (dont 1 787 pour les EPA et 167 pour les EPI) et totalisant des avoirs d'un montant de 52 907 054 044 FCFA. D'ores et déjà, le Ministre des finances a publié un arrêté visant à fermer les comptes irréguliers et inactifs. Cependant, un examen au cas par cas des réclamations est en cours pour réaliser le repère relatif au compte unique du Trésor (CUT). Nous sommes résolus à accélérer le rythme de mise en œuvre des réformes nécessaires au niveau de la douane, de l'administration des recettes et des impôts (comme indiqué en section III, C) afin de mobiliser les recettes fiscales ciblées dans le cadre de ce programme.

PROGRAMME APPUYE PAR LA FEC POUR 2014

7. **Les objectifs du programme sont en ligne avec le PDES** dont la mise en œuvre permettra au gouvernement de (i) développer les infrastructures de base dans le domaine de l'énergie et des transports afin d'aider à surmonter les défis dont le Niger fait face en raison de son enclavement et booster sa compétitivité ; (ii) mettre en œuvre des politiques publiques orientées vers la diversification de la production, y compris par la création des pôles de développement ; et (iii) renforcer les capacités humaines et institutionnelles. Le programme pour 2014, en cohérence avec le programme économique et financier triennal soutenu par la FEC 2012–15, vise notamment, à assurer la stabilité macroéconomique et à restaurer une dynamique de croissance forte et soutenue, créatrice d'emplois.

C. Perspectives macroéconomiques pour l'année 2014

8. **Les perspectives macroéconomiques à court et moyen terme sont favorables, bien que soumises à divers risques internes et externes.** Le cadrage macroéconomique pour 2014 et au-delà, est basé sur une hypothèse de croissance économique forte et soutenue en liaison avec la poursuite de l'expansion du secteur des ressources naturelles (en l'occurrence le projet d'exportation pétrolière avec une production qui passerait de 20 000 barils/jour en 2014 à 65 000 barils/jour en 2018), l'accroissement des investissements publics surtout dans les infrastructures et une mise en œuvre plus large de l'initiative 3N (les Nigériens Nourrissent le Nigériens), le tout dans un contexte de sécurité renforcée. Ainsi, la croissance du PIB réel serait d'environ 6,5 pour cent en 2014, et devrait s'accélérer pour atteindre une moyenne d'environ 10 pour cent sur 2014-2016. Avec la baisse des prix des produits alimentaires consécutive à l'arrivée sur le marché des nouvelles récoltes, l'inflation devrait rester faible (environ 2,5 pour cent) en 2014. Les risques qui pèsent sur les perspectives macroéconomiques sont liés à la situation précaire en matière de sécurité dans la région et les chocs climatiques.

D. Politique budgétaire et financement extérieur pour 2014

9. **Le gouvernement a adopté récemment un budget volontariste au titre de l'année 2014 visant à soutenir la croissance et à renforcer la lutte contre la pauvreté.** Ce budget prend en compte des redevances du secteur des télécommunications estimées à 216 milliards de francs CFA.

Il est financé par les ressources intérieures à hauteur de 58,2 pour cent, dont 55,6 pour cent de recettes fiscales. Les dépenses affichent une progression importante des dotations consacrées aux investissements. Ce budget ne prend pas en compte les dépenses sur prêts nets de 437,4 milliards de francs CFA pour le refinancement de la raffinerie SORAZ initialement prévu en 2013 mais reporté pour 2014, en attendant l'approbation du prêt par le ministère Chinois du Commerce. Le déficit budgétaire global (y compris dons) sans prendre en compte ce prêt projet s'afficherait à 2,5 pour cent du PIB contre 5,6 pour cent du PIB en 2013.

10. **Les efforts du gouvernement visent à accroître la mobilisation des ressources internes, particulièrement dans les secteurs à haut potentiel comme les télécommunications. A cet égard, il est attendu notamment au titre des télécommunications 216 milliards de francs CFA.** Au cas où ces ressources ne connaîtraient pas un début de réalisation d'ici fin février 2014, tout sera mis en œuvre pour introduire un collectif budgétaire qui neutraliserait du budget 2014 ces recettes. Le collectif budgétaire prendra également en compte les 437,4 milliards de prêt projet de refinancement. Il restera toujours axé sur l'objectif du gouvernement de consacrer une part substantielle des ressources aux investissements en capital pour impulser un dynamisme à la reprise économique. Si les 216 milliards étaient mobilisés, les dépenses en capital et prêts nets seront financés à hauteur de 55 pour cent sur ressources intérieures, soit 6,7 pour cent du PIB. Ces investissements devraient jeter les bases de la croissance à moyen terme essentielle à la réduction de la pauvreté. Le solde global (base engagements, y compris dons, mais hormis refinancement de la raffinerie de la SORAZ) devrait représenter 2,5 pour cent du PIB avec un accroissement des dépôts de l'Etat de l'ordre de 13,6 milliards de FCFA à la Banque centrale afin d'accroître la résilience du Niger aux chocs.

11. **Avec la neutralisation des recettes de télécommunications, le budget révisé s'alignerait sur les objectifs du programme appuyé par la FEC.** Les recettes budgétaires pour 2014 s'élèveraient à environ 18,2 pour cent du PIB. Les droits de douane devraient augmenter de 30 pour cent avec l'adoption des nouvelles politiques visant à renforcer les capacités de l'administration douanière. Les taxes sur les biens et services augmenteraient également de 33 pour cent avec l'adoption du nouveau seuil d'assujettissement à la TVA et à la conduite des contrôles fiscaux.

12. **Nous comptons mobiliser 120,2 milliards de FCFA de financements budgétaires extérieurs sous forme de dons et de prêts concessionnels.** Pour ce financement budgétaire extérieur, 33,4 milliards de FCFA seront fournis par la Banque Mondiale, 28,8 milliards par l'Union Européenne, 6 milliards par l'Agence Française de Développement, 17 milliards par la Banque Africaine de Développement, 25 milliards par la République du Congo, et 10 milliards de FCFA par d'autres bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux.

E. Réformes structurelles

13. **L'atteinte des objectifs macroéconomiques nécessite le renforcement des réformes en cours et la mise en œuvre de nouvelles mesures structurelles.** Les politiques publiques que nous entendons mettre en place sous le programme se concentreront sur le renforcement de la

mobilisation des recettes intérieures et de la gestion des finances publiques ainsi que l'amélioration du climat des affaires.

14. **Par rapport à la mobilisation des recettes, nos efforts dans ce domaine devraient entraîner des ressources additionnelles représentant environ 2 points de pourcentage du PIB en 2014.** A cette fin, nous sommes en train de mettre en œuvre une vaste réforme couvrant les régies financières. Une des attentes principales de ces initiatives est une réforme approfondie des services des impôts et un renforcement de l'efficacité de l'administration douanière sur la base des recommandations des missions d'assistance technique du Fonds. La réforme des services des impôts prend aussi en compte la simplification du système des impôts sur les revenus, une taxation plus efficace et plus appropriée pour les petites entreprises, ainsi qu'un contrôle strict des exonérations.

Gestion des finances publiques

15. **La mise en œuvre du plan d'actions pour la gestion des finances publiques sera poursuivie, notamment, à travers les actions déclinées comme suit:**

- **Limitation des dépenses par procédures exceptionnelles à un maximum de 5 pour cent des engagements de dépenses** (repère structurel pour chaque trimestre). A cet effet, nous rappellerons à tous les ministères qu'ils doivent se conformer strictement à cette mesure.
- **Accélération du rythme d'exécution du budget.** L'exécution des dépenses, en particulier du budget d'investissement, a tendance à être lente en raison des retards accusés dans la libération des crédits alloués et des différents goulots d'étranglement sur le cycle des projets. De ce fait, le gouvernement entend adopter un plan d'action pour lever les contraintes liées à l'exécution du budget d'investissement. Nous entendons entreprendre les revues des programmes de dépenses et mettre en place un comité budgétaire chargé de sélectionner les postes de dépenses prioritaires et d'améliorer l'efficacité en allouant les ressources budgétaires disponibles aux secteurs prioritaires.
- **Mise en œuvre d'un Compte unique du Trésor (CUT).** Les comptes bancaires inactifs et irréguliers seront progressivement fermés, après un examen au cas par cas des comptes identifiés. À cet effet, à l'issue de l'inventaire qui a concerné 1 954 comptes ouverts dans les différentes banques de la place (dont 1 787 pour les EPA et 167 pour les EPI) et totalisant des avoirs d'un montant de 52 907 054 044 FCFA, un arrêté a déjà été publié par le ministère des Finances pour la fermeture de certains comptes d'organismes publics ouverts dans les banques commerciales ; un examen au cas par cas des réclamations est en cours pour réaliser le repère relatif au compte unique du Trésor (CUT). (repère structurel pour fin juin 2013).
- **Accélération du processus d'approbation du projet de loi sur la transparence budgétaire dans le but d'améliorer et de renforcer le suivi des dépenses.** Nous continuerons de préparer des rapports trimestriels d'exécution du budget sur la base des engagements, des ordonnancements et des paiements (repère structurel trimestriel), ainsi qu'un tableau des

dépenses de réduction de la pauvreté. Ces documents seront soumis au FMI dans un délai de six semaines à compter de la fin du trimestre.

- **Renforcement de la coordination institutionnelle** entre le ministère du Plan et le ministère des Finances (MdF).
- **Amélioration de la gestion de la trésorerie.** Nous entendons élaborer des plans trimestriels de trésorerie et d'engagements qui tiennent compte des plans de passation des marchés des ministères; les plans de trésorerie et les plans d'engagements seront alignés les uns sur les autres et actualisés chaque mois. D'ores et déjà, pour renforcer cette mesure, le gouvernement a adopté un décret qui transforme toutes les Divisions chargées des marchés publics en Directions des marchés publics au sein des différents ministères. De même, pour améliorer la consommation des crédits, le gouvernement a, au cours du Conseil des ministres du 20 décembre 2013, adopté sous forme de mesures les recommandations de l'étude sur les goulots d'étranglements dans l'exécution du budget d'investissement de l'Etat. (repère structurel trimestriel).

16. **Au niveau de l'administration douanière, la mise en œuvre de son plan stratégique reste conditionnée par le renforcement de ses capacités.** Toutefois, on note : (i) la création de deux Directions Régionales aux portes d'entrée de Diffa et d'Agadès ainsi que la création de trois bureaux de plein exercice dans les principaux sites de productions minière et pétrolière (en l'occurrence, la raffinerie SORAZ, le champ pétrolier d'Agadem et la mine d'uranium d'Imouraren) ; (ii) l'adoption du Plan de Développement Informatique ; et (iii) le suivi de la gestion des exonérations et des autres régimes économiques. Par ailleurs, l'administration des douanes s'est engagée d'ici fin juin 2014 à mettre en œuvre des réformes pour améliorer ces performances, incluant: (i) la mise en place d'un transit électronique ; (ii) le dédouanement anticipé des marchandises ; (iii) la sécurisation des documents douaniers ; (iv) la mise en place du serveur unique d'interconnexion entre les différents bureaux ; (v) la migration du SYDONIA++ vers le SYDONIA WORLD ; (vi) le renforcement de l'assistance administrative avec le Bénin, le Togo et le Burkina Faso, notamment à travers l'interconnexion et la mise en place d'attachés douaniers au niveau des ports.

17. **Des réformes fiscales sont en cours au niveau de l'administration générale des impôts.** Le nouveau code général des impôts est entré en vigueur en janvier 2013 et nous avons pris des mesures pour réduire les exonérations fiscales. Par ailleurs, une circulaire a fixé les seuils pour les grandes, moyennes, et petites entreprises. La loi de finances 2013 a relevé le seuil de chiffre d'affaires qui passe de 30 millions de francs CFA à 50 millions de francs CFA pour qu'une entreprise soit assujettie à la TVA. Toutefois, il reste encore quelques progrès à accomplir dans la maîtrise des exonérations. Le conseil des ministres a adopté récemment un décret portant organisation du Ministère des Finances et qui consacre la transformation de la direction des petites et moyennes entreprises en direction des moyennes entreprises, les petites entreprises devant désormais être prises en charge par les directions régionales. Le texte d'application de ce décret devrait intervenir en début 2014.

Gestion de la dette

18. **Nous nous engageons à une gestion transparente de la dette publique, dans laquelle l'information et la transmission des données se poursuit en coordination entre tous les ministères et services concernés.** Dans cet objectif, nous continuons nos efforts dans le renforcement du statut et rôle du Comité national de gestion de la dette publique (CNGDP) au sein de l'administration, et à lui fournir désormais tout nouveau prêt ou garantie de l'Etat, y compris les financements dans le secteur des ressources naturelles, afin d'assurer une analyse détaillée de la viabilité de la dette. Nous entendons poursuivre la transmission aux services du FMI de rapports détaillés semestriels sur l'encours de la dette publique, sur les nouveaux engagements et emprunts (y compris les décaissements), et sur le service de la dette publique. Ces rapports fourniront également une analyse des coûts et risques liés au portefeuille de la dette publique extérieure et intérieure.
19. **Nous restons déterminés à mener une politique d'endettement prudente qui permettra le financement de nos plans d'investissement tout en assurant la viabilité de la dette. Dans ce contexte, nous continuerons à limiter les garanties de l'Etat et à évaluer soigneusement l'impact de tout nouvel emprunt sur la viabilité de la dette.** Il est de notre intention de financer les projets d'investissement avec des ressources concessionnelles. Les emprunts resteront limités à des projets industriels et d'infrastructure à haut rendement et correctement évalués et dont les recettes pour l'Etat seront suffisantes pour lui permettre de couvrir le service de la dette lié au projet. Dans les cas où les ressources concessionnelles ne seraient pas suffisantes pour financer les projets à haut rendement, nous consulterons les services du FMI pour examiner la latitude de modification du programme financier afin d'y inclure des prêts non-concessionnels, étant entendu que ces prêts seraient conciliable avec la viabilité de la dette.
20. **Nous sommes entrain de négocier avec EXIM Bank of China un prêt de 880 millions de dollars EU (437,4 milliards CFA) à des conditions plus favorables, qui remplacera le financement actuel en faveur de la raffinerie de pétrole (SORAZ).** Nous avons également négocié avec EXIM Bank of China une ligne de crédit de 1 milliard de dollars EU (13 pour cent du PIB), qui financera d'importants projets d'infrastructure. Les conditions générales de cette ligne de crédit auquel seront éligibles des projets structurants spécifiques sont une durée de 25 ans, un délai de grâce de 8 ans, et un taux d'intérêt de 2 pour cent.
21. **Des dispositions sont en train d'être prises afin d'améliorer la coordination au sein du gouvernement, en particulier au sujet des accords de prêts.** Pour renforcer les procédures de gestion de la dette publique et éliminer les risques de non respect du critère sur les nouveaux accords de prêts non-concessionnels, les autorités ont mis en place un Comité Interministériel par arrêté du premier ministre en date du 17 décembre 2013. Cet arrêté a aussi institué une double signature pour les prêts non-concessionnels et les prêts avec les partenaires non-traditionnels, entre le ministre des finances et le ministre du plan. Aussi, ce comité interministériel veille sur la politique d'endettement et examine les termes des prêts avec les partenaires non-traditionnels, et les prêts non-concessionnels. En plus, l'arrêté du premier ministre a également défini le mécanisme d'information de tous les partenaires, y compris le FMI.

Gestion des ressources naturelles

22. **Nous poursuivons la mise en œuvre de mesures visant à renforcer la gestion saine du secteur des ressources naturelles.** Les constatations du récent audit de la raffinerie ont été rendues publiques en mai 2013. À l'instar de l'audit de la production en amont dans le bloc d'Agadem, elles ont montré que les coûts pourraient être sensiblement réduits. Se fondant sur ces constatations, le comité de contrôle de la raffinerie est en train de mettre en œuvre les mesures pour réviser les coûts et assurer un meilleur contrôle des performances. En outre, le refinancement du prêt d'un montant de 880 millions de dollars EU à la Société de la Raffinerie de Zinder (SORAZ) à de meilleures conditions est sur le point d'être finalisé. Dans le secteur de l'uranium, nous sommes en train de renégocier les termes du régime fiscal de la Société des Mines de l'Air (Somair) et de la Compagnie Minière d'Akokan (COMINAK) avec Areva, notre interlocuteur (partenaire stratégique). À cette fin, un audit financé par Areva, évaluant l'impact de l'instauration du régime fiscal régi par le Code minier de 2006, a été entrepris en octobre. Un autre audit, financé par les partenaires au développement, devrait livrer ses constatations d'ici la fin de l'année. En vue d'augmenter la part des recettes minières, nous sommes également en train d'accroître la diversification des investisseurs et, à cet effet, des permis d'exploration ont été accordés à de nouveaux partenaires. Pour mieux défendre les intérêts du Niger dans les projets miniers, nous sommes en train de renforcer le rôle de la Société du Patrimoine des Mines du Niger (SOPAMIN), le gestionnaire du portefeuille des investissements publics dans les sociétés minières. Nous veillerons à ce que soient observées les meilleures pratiques et que le montant total des dividendes soit reversé au Trésor.

23. **La production de la raffinerie de Zinder s'est accrue en 2013 de même que les exportations.** Les difficultés techniques, qui ont eu un impact sur la production pendant la première année d'exploitation, ont été surmontées et la production a atteint 18 000 barils/jour en 2013. Il est attendu que la raffinerie atteigne sa pleine capacité (20 000 barils/jour) en 2014. La commercialisation des produits pétroliers raffinés, par la Société Nigérienne des Produits Pétroliers (SONIDEP), s'est améliorée et les exportations en direction des pays voisins se sont accrues.

24. **Nous sommes en train de mener des études pour évaluer la faisabilité et la rentabilité d'un projet d'exportation de pétrole brut qui devrait entrer en production en 2016.** Une étude récente menée par la CNPC a révisé les estimations des réserves pétrolières dans le bloc d'Agadem. Une production de 80 000 barils/jour pendant une durée de vie estimée à 25 ans est prévue à partir de 2016, dont 60 000 barils/jour destinés à l'exportation. Les résultats de cette étude sont attendus incessamment, ainsi que la réévaluation des réserves brutes. Nous avons également effectué une analyse comparative des coûts de différents projets d'exportation. Le choix des options d'acheminement du pétrole brut est en cours de réflexion au niveau du gouvernement. A ce stade, cinq (5) voies possibles ont été identifiées pour le transport du brut dont quatre (4) par le Cameroun et le Tchad et une (1) par le Bénin. Une fois l'option retenue, un appel d'offres international sera lancé pour recruter un opérateur qui va construire le pipeline. Parallèlement, le gouvernement envisage de créer une société de gestion de l'oléoduc. La participation du Niger au projet devrait se faire sous la forme d'un partenariat public-privé avec la CNPC dont les modalités restent à définir.

25. **Le gouvernement est déterminé à continuer de garantir la transparence dans le secteur des industries extractives.** Le rapport de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) sur les recettes fiscales générées par les industries extractives au titre de l'exercice 2011 a été publié en novembre 2013.

Secteur financier

26. **En dépit des progrès réalisés ces dernières années, le développement du secteur financier demeure faible par rapport à ceux d'autres pays de la région.** Dans l'ensemble, le secteur bancaire est bien capitalisé et les indicateurs prudentiels ont affiché des améliorations ces dernières années. On note cependant une hétérogénéité entre les banques.

27. **Nous poursuivrons nos efforts visant à développer le système financier et à faire en sorte qu'il puisse contribuer efficacement au développement de l'économie nigérienne.** Le programme du gouvernement pour le développement du secteur a été révisé de façon à intégrer les suggestions émises par le Conseil des ministres et les partenaires au développement et a été soumis récemment au gouvernement pour approbation. Ce plan est un cadre global qui vise à : i) améliorer la stabilité et la transparence ; ii) approfondir l'intermédiation financière dans tous les secteurs de l'économie ; iii) améliorer le cadre réglementaire ; et, iv) renforcer la maîtrise du secteur financier.

28. **Afin de garantir la poursuite des activités de certaines banques compte tenu de leur importance ou rôle stratégique, le gouvernement a pris des participations dans trois institutions en cours de restructuration.** Le gouvernement considère que par la taille (Banque internationale pour l'Afrique) ou l'activité (Banque régionale de solidarité du Niger et Banque agricole du Niger), la survie de ces banques est essentielle pour l'économie. Des contacts ont été noués avec des investisseurs privés qui ont manifesté de l'intérêt à acquérir les parts du gouvernement dans la BIA et la BAGRI.

Climat des affaires

29. **Nous avons conscience de la nécessité de diversifier notre économie au-delà de l'agriculture et des ressources naturelles.** A cette fin, il est nécessaire de créer un environnement propice au secteur privé et aux affaires. Nous sommes donc déterminés à améliorer le climat des affaires et c'est à juste titre qu'un Ministère spécialisé a été créé, pour s'occuper de la promotion du secteur privé.

30. **Aussi, la mise en œuvre des mesures suivantes sera poursuivie.** D'ores et déjà, on note: (i) la révision des activités du Conseil national des investisseurs privés (CNIP), qui offre des avis aux autorités sur les manières de promouvoir le secteur privé ; (ii) l'instauration d'un dialogue permanent et d'un cadre de coopération entre le secteur privé (représenté par la Chambre de commerce) et le Ministère ; (iii) la création d'une Maison de l'Entreprise avec mission d'appuyer le Centre des formalités des entreprises (CFE) et le Centre de promotion des investissements (CPI); (iv) la mise en place d'une structure institutionnelle pour améliorer les indicateurs du climat des affaires ; (v) le lancement d'un programme pour intégrer le commerce dans les stratégies de développement

(Cadre intégré), conjointement à la mise en place d'une cellule de gestion ; (vi) l'adoption d'une loi sur les partenariats public-privé, ainsi que la mise en place d'une Cellule technique de coordination. Le gouvernement poursuivra les actions relatives à l'adoption de la loi sur le régime fiscal et comptable du Partenariat Public Privé et la concertation sur l'accès au financement des entreprises.

SUIVI DU PROGRAMME

31. **Le programme continuera à faire l'objet de suivi semestriel par le Conseil d'Administration du FMI sur la base d'indicateurs quantitatifs de suivi (Tableaux 1 et 2) et de repères structurels et les actions préalables (Tableaux 3 et 4).** Ces indicateurs sont définis dans le Protocole d'Accord Technique (PAT) ci-joint. Les revues semestrielles seront basées sur les données à fin juin et à fin décembre. Les autorités feront parvenir aux services du FMI les données statistiques et les informations qui figurent dans le Protocole d'accord technique ci-joint, et toute autre information qu'elles jugent nécessaires ou que les services du FMI demanderont aux fins du suivi. Pendant la période du programme, le gouvernement s'abstiendra d'introduire ou d'accroître les restrictions sur les paiements et les transferts au titre des transactions courantes internationales sans l'approbation préalable du FMI, d'introduire ou de modifier des pratiques de change multiple, de conclure des accords bilatéraux qui ne sont pas compatibles avec l'article VIII des Statuts du FMI ou d'introduire ou de renforcer les restrictions aux importations pour des raisons de balance des paiements.

32. **Le programme sera soumis à des revues semestrielles.** Les quatrième, cinquième, et sixième revues du programme sont programmées de se dérouler respectivement en juillet 2014, décembre 2014, et juin 2015.

Tableau 1. Niger: Critères de performance quantitatifs et cibles indicatives, déc. 2012 - déc. 2013
(En milliards de francs CFA)

	Fin décembre 2012			Fin mars 2013			Fin juin 2013			Fin septembre 2013			Fin décembre 2013	
	Critère de performance			Cibles indicatives			Critères de performance			Cibles indicatives			Critère de performance	
	Prog.	Real.	Situation	1 ^{ère} revue	Réal.	Situation	1 ^{ère} revue	Réal.	Situation	1 ^{ère} revue	Prél.	Situation	1 ^{ère} revue	
A. Critères de performance et cibles indicatives														
(Montants cumulés pour chaque exercice budgétaire)														
Financement intérieur net de l'État ¹	-45.0	-47.5		0.0	53.7		-19.0	49.9		-24.7	1.0		-25.4	
Critère ajusté ²	-60.0	-47.5	<i>Non-observé</i>	-5.1	53.7	<i>Non-observé</i>	-4.0	49.9	<i>Non-observé</i>	-9.7	1.0	<i>Non-observé</i>	-10.4	
Réduction des arriérés de paiements intérieurs de l'État ³	-10.0	8.8	<i>Non-observé</i>	-1.3	-23.5	<i>Observé</i>	-2.5	-27.8	<i>Observé</i>	-3.8	-34.9	<i>Observé</i>	-5.0	
Pour mémoire :														
Appui budgétaire extérieur ⁴														
Appui budgétaire	79.2	109.5		9.9	15.0		66.2	15.0		86.9	63.8		110.1	
B. Critères de performance quantitatifs continus														
Accumulation d'arriérés de paiements extérieurs	0.0	0.0	<i>Observé</i>	0.0	0.0	<i>Observé</i>	0.0	0.0	<i>Observé</i>	0.0	0.0	<i>Observé</i>	0.0	
Nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par l'État ayant une échéance de moins d'un an ⁵	0.0	0.0	<i>Observé</i>	0.0	0.0	<i>Observé</i>	0.0	0.0	<i>Observé</i>	0.0	0.0	<i>Observé</i>	0.0	
Nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'État ayant une échéance supérieure à 1 an ⁶	0.0	8.0	<i>Non-observé</i>	0.0	8.0	<i>Non-observé</i>	0.0	8.0	<i>Non-observé</i>	0.0	8.0	<i>Non-observé</i>	0.0	
C. Cibles indicatives														
(Montants cumulés pour chaque exercice budgétaire)														
Solde budgétaire de base (base engagements, dons exclus) ⁷	-23.6	-60.6	<i>Non-observé</i>	-12.1	-42.4	<i>Non-observé</i>	-44.5	-36.5	<i>Observé</i>	-54.7	-52.6	<i>Observé</i>	-522.1	
Recettes totales ⁸	606.0	543.0	<i>Non-observé</i>	125.7	115.3	<i>Non-observé</i>	280.5	272.6	<i>Non-observé</i>	439.7	451.8	<i>Observé</i>	617.8	
Depenses au titre de la réduction de la pauvreté ⁸	335.2	338.8	<i>Observé</i>	72.0	51.3	<i>Non-observé</i>	170.3	162.1	<i>Non-observé</i>	259.2	250.9	<i>Non-observé</i>	366.6	

Note. Les termes utilisés dans ce tableau sont définis dans le Protocole d'accord technique.

¹ Les indicateurs de programme sont des critères de performances pour les groupes A et B, et des cibles indicatives dans les autres cas.

² Le plafond du financement intérieur net du budget sera ajusté si les décaissements au titre de l'aide budgétaire extérieure, telle que définie dans la note 4, sont inférieurs ou supérieurs aux prévisions du programme.

Si les décaissements sont moins élevés (plus élevés), le plafond sera relevé (abaissé) d'autant, à concurrence d'un montant maximum de 15 milliards de francs CFA à la fin de chaque trimestre de 2013.

³ Minimum.

⁴ Appui budgétaire extérieur (non compris le financement net du FMI).

⁵ Non compris les crédits ordinaires à l'importation ou l'allègement de la dette.

⁶ Non compris l'allègement de la dette dû à un rééchelonnement ou à un refinancement.

⁷ Minimum. Y compris le prêt pour la construction de la raffinerie de SORAZ.

⁸ Minimum.

Tableau 2. Niger: Critères de performance quantitatifs et cibles indicatives, mars 2014 -déc. 2014
(En milliards de francs CFA)

	Fin mars 2014 Cibles indicatives Prog.	Fin juin 2014 Critère de performance Prog.	Fin septembre 2014 Cibles indicatives Prog.	Fin décembre 2014 Critère de performance Prog.
A. Critères de performance et cibles indicatives (Montants cumulés pour chaque exercice budgétaire)				
Financement intérieur net de l'État ¹	0.2	0.3	0.5	0.6
Critère ajusté ²
Réduction des arriérés de paiements intérieurs de l'État ³	-1.3	-2.5	-3.8	-5.0
Pour mémoire :				
Appui budgétaire extérieur ⁴				
Appui budgétaire	29.1	62.0	89.9	120.2
B. Critères de performance quantitatifs continus				
Accumulation d'arriérés de paiements extérieurs	0.0	0.0	0.0	0.0
Nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par l'État ayant une échéance de moins d'un an ⁵	0.0	0.0	0.0	0.0
Nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'État ayant une échéance supérieure à 1 an ⁶	0.0	0.0	0.0	0.0
C. Cibles indicatives (Montants cumulés pour chaque exercice budgétaire)				
Solde budgétaire de base (base engagements, dons exclus) ⁷	-26.9	-47.0	-100.0	-112.5
Recettes totales ⁸	178.9	357.6	522.8	731.0
Depenses au titre de la réduction de la pauvreté ⁸	120.1	236.0	363.3	492.0

Note. Les termes utilisés dans ce tableau sont définis dans le Protocole d'accord technique.

¹ Les indicateurs de programme sont des critères de performances pour les groupes A et B, et des cibles indicatives dans les autres cas.

² Le plafond du financement intérieur net du budget sera ajusté si les décaissements au titre de l'aide budgétaire extérieure, telle que définie dans la note 4, sont inférieurs ou supérieurs aux prévisions du programme.

Si les décaissements sont moins élevés (plus élevés), le plafond sera relevé (abaissé) d'autant, à concurrence d'un montant maximum de 15 milliards de francs CFA à la fin de chaque trimestre de 2013.

³ Minimum.

⁴ Appui budgétaire extérieur (non compris le financement net du FMI).

⁵ Non compris les crédits ordinaires à l'importation ou l'allègement de la dette.

⁶ Non compris l'allègement de la dette dû à un rééchelonnement ou à un refinancement.

⁷ Minimum. Non compris le prêt pour la construction de la raffinerie de SORAZ.

⁸ Minimum.

Tableau 3. Niger: Actions préalables et repères structurels, 2013

Mesures	Calendrier	Motif macroéconomique	Progrès
Préparer des rapports budgétaires trimestriels exhaustifs sur une base engagements, ordonnancements et paiements, à soumettre aux services du FMI dans une période de six semaines	Trimestriel	Améliorer la gestion du budget et de la trésorerie	Respecté
Limiter les dépenses exécutées par procédures exceptionnelles à un maximum de 5 pour cent des dépenses engagées, à l'exception des paiements au titre du service de la dette et des dépenses budgétaires liées aux exonérations	Trimestriel	Améliorer la gestion du budget et de la trésorerie	Respecté
Établir un compte unique du Trésor	Fin décembre 2013	Améliorer la gestion de la trésorerie	Non respecté (Nouvelle date: fin juin 2014)
Les allocations budgétaires trimestrielles seront libérées au plus tard 4 semaines après le début des premier, second, et troisième trimestres)	Trimestriel	Améliorer l'exécution du budget	Non respecté (Nouvelle date: fin mars 2014)
Préparer des plans trimestriels de trésorerie et d'engagements en tenant compte des plans de passation des marchés des ministères dépensiers; ces plans seront alignés les uns sur les autres et actualisés tous les mois.	Trimestriel (T1-T4)	Améliorer la gestion de la trésorerie	Non respecté (Réforme plus complexe qu'envisagée et donc nécessite plus de temps)

Tableau 4. Niger: Actions préalables et repères structurels, 2014

Mesures	Calendrier	Explication macroéconomique	Progrès
Finaliser l'étude sur le chemin que doit emprunter l'oléoduc	Action préalable		Respecté
Lancer un appel d'offre international pour la sélection de la compagnie qui construira l'oléoduc	Fin septembre 2014	Implications pour la soutenabilité de la dette trésorerie	
Etablir un compte unique du Trésor	Fin juin 2014	Améliorer la gestion de la trésorerie	
Publier un plan formel d'emprunts annuel indiquant ce que le gouvernement prévoit en termes d'emprunts extérieurs pour l'année	Fin-décembre 2014	Afin d'assurer la cohérence entre les emprunts et la stratégie de gestion de la dette	
Mettre en place un système de rapports trimestriels sur les activités de gestion de la dette soumis au Comité national de gestion de la dette publiques	Trimestriel, à compter de juin 2014	Sert à contrôler la cohérence entre les emprunts et ce qui est prévu dans la stratégie de gestion de la dette (ainsi que la conditionnalité du FMI)	
Les allocations budgétaires trimestrielles seront libérées au plus tard 4 semaines après le début des premier, second, et troisième trimestres)	Trimestriel à partir de mars 2014	Améliorer l'exécution du budget	
Avancées dans la mise en œuvre de la réforme douanière dans le domaine des déclarations, des exonérations fiscales, des contrôles douaniers des produits pétroliers et une meilleure utilisation de SYDONIA	Fin-juin 2014	Accélérer la réforme douanière et améliorer la collecte des recettes	

Tableau 5. Niger: Plan des Décaissements du Programme FEC, 2012-15

Montant (Millions)	Conditions Nécessaires de Décaissement	Date Disponible
DTS 11,28	Approbation par le Conseil d'Administration de la FEC (2012-2015)	16 Mars, 2012
DTS 11,28	Respect des critères de performance du 30 juin, 2012, et conclusion de la première revue de la FEC	11 Avril, 2013
DTS 11,28	Respect des critères de performance du 31 décembre 2012, et conclusion de la deuxième revue de la FEC	1er Mai, 2013
DTS 11,28	Respect des critères de performance du 30 juin 2013, et conclusion de la troisième revue de la FEC	1er Novembre, 2013
DTS 5,64	Respect des critères de performance du 30 décembre 2013 et conclusion de la quatrième revue	10 Juillet, 2014
DTS 5,64	Respect des critères de performance du 30 juin 2014 et conclusion de la cinquième revue	5 Décembre, 2014
DTS 11,28	Respect des critères de performance du 30 décembre 2014 et conclusion de la sixième revue	1er Juin, 2015
DTS 11,28	Respect des critères de performance du 30 juin 2015 et conclusion de la septième revue	30 Novembre, 2015

Source: Fonds Monétaire International

PIECE JOINTE – PROTOCOLE D'ACCORD TECHNIQUE

Niamey, le 13 mars 2014

1. **Ce protocole d'accord technique définit les critères de réalisation et les objectifs indicatifs du programme du Niger au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) pour la période T1-2012 à 2015.** Les critères de réalisation et les objectifs indicatifs pour fin décembre 2012, juin et fin décembre 2013 sont énoncés au Tableau 1, ceux de 2014 au Tableau 2 du Mémoire de politiques économique et financière (MPEF) ci-joint en date du 17 décembre 2013. Ce protocole d'accord technique fixe également les délais maximum de transmission aux services du FMI des données permettant le suivi du programme.

DEFINITIONS

2. **Les définitions de «l'Etat», de la «dette», des « arriérés de paiements», et des «obligations de l'Etat» retenus pour les besoins de ce protocole d'accord sont les** suivantes:

- a) **L'Etat** est l'administration centrale de la République du Niger, et n'inclut aucune subdivision politique ou entité publique, ou banque centrale ayant une personnalité juridique séparée.
- b) Comme spécifié au point 9 des Directives sur les critères de performance concernant la dette extérieure adoptées par décision numéro 6230-(79/140) du Conseil d'administration du FMI, et amendées à compter du 1er décembre 2009, la **dette** s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment: i) des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées par le créancier au profit du débiteur sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le future (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédit-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalent à des prêts totalement garantis, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie en vendeur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange); ii) crédits fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service; et iii) accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour des durées généralement plus courtes que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de cette propriété, le titre étant conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations, et à l'entretien des biens concernés. Conformément à la définition de la dette retenue ci-dessus, les arriérés,

pénalités et indemnités accordées par voie de justice suite à un défaut de paiement d'une obligation contractuelle ayant le caractère de la dette constitue également une dette. Le non-paiement d'une obligation qui n'est pas considérée comme une dette selon cette définition (par exemple paiement à la livraison) ne donnera pas lieu à création de dette.

c) Les **arriérés de paiements extérieurs** sont des engagements échus et non réglés. Les arriérés de paiements intérieurs sont les paiements intérieurs dus par l'Etat et non payés. Ils comprennent les dépenses de l'exercice ordonnancées et non payées dans un délai de 90 jours.

d) Les **obligations** de l'Etat comprennent tous les engagements financiers de l'Etat acceptés comme tels par ce dernier (y compris toute dette de l'Etat).

CRITERES DE REALISATION QUANTITATIFS

A. Financement intérieur net de l'Etat

Définition

3. Le **financement intérieur net de l'Etat** est défini comme la somme i) du **crédit bancaire net à l'Etat** ii) du **financement intérieur net non bancaire de l'Etat** y compris les titres de l'Etat émis en FCFA sur le marché financier régional de l'UEMOA et non détenus par les banques commerciales nigériennes, le produit des cessions d'actifs de l'Etat et les recettes de privatisation.

4. Le **crédit bancaire net à l'Etat** est égal au solde entre les créances et les dettes de l'Etat à l'égard des institutions bancaires nationales. Les créances de l'Etat incluent les encaisses du Trésor nigérien, les obligations cautionnées, les dépôts à la banque centrale et les dépôts du Trésor (y compris des agences régionales) dans les banques commerciales. Ne sont pas pris en compte les dépôts de l'Etat dans les banques commerciales qui sont utilisés exclusivement pour le financement des dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

5. **Les dettes de l'Etat à l'égard du système bancaire incluent les concours de la banque centrale (hors financement net du FMI au titre de la FEC et la contrepartie en FCFA de l'allocation générale de DTS de l'année 2009), les concours des banques commerciales (y compris les titres d'Etat détenus par la banque centrale et les banques commerciales) et les dépôts aux CCP.**

6. **Le champ du crédit bancaire net à l'Etat, défini par la BCEAO, comprend l'ensemble des administrations centrales.** Le crédit bancaire net à l'Etat et le montant des bons et obligations du Trésor émis en FCFA sur le marché financier régional de l'UEMOA sont calculés par la BCEAO.

7. **Le financement intérieur net non bancaire inclut:** i) la variation de l'encours des titres d'Etat (bons et obligations du Trésor) émis en FCFA sur le marché financier régional de l'UEMOA et non détenus par les banques commerciales du Niger; ii) la variation des l'encours des comptes de dépôts des correspondants du Trésor; iii) la variation de l'encours des comptes de diverses

consignations au Trésor; et iv) la variation de l'encours des créances sur l'Etat abandonnés par le secteur privé. Le financement non bancaire net de l'Etat est calculé par le Trésor Nigérien.

8. **Les objectifs trimestriels pour 2014 sont basés sur la variation entre le niveau de fin décembre 2013 et la date retenue pour le critère de réalisation ou l'objectif indicatif.**

Ajustement

9. Le **plafond du financement intérieur net de l'Etat** fera l'objet d'un ajustement si les décaissements au titre de l'aide budgétaire extérieure nette du service de la dette extérieure et du paiement des arriérés extérieurs, y compris les décaissements au titre de la FEC, sont inférieurs aux prévisions du programme.

10. **Si, à la fin de chaque trimestre de 2014, les décaissements de l'aide budgétaire extérieure sont inférieurs aux montants attendus à la fin de chaque trimestre, les plafonds trimestriels correspondants seront ajustés à la hausse à due concurrence dans la limite de 15 milliards de FCFA.**

Délais de transmission

11. **Les données détaillées concernant le financement intérieur de l'Etat seront transmises sur une base mensuelle dans les six semaines à compter de la fin du mois.**

B. REDUCTION DES ARRIERES DE PAIEMENT EXTERIEURS

Définition

12. **La réduction des arriérés de paiement intérieurs est égale à la différence entre le stock des arriérés à la fin de 2013 et le stock des arriérés à la date de référence.**

13. **Le centre d'amortissement de la dette intérieure de l'Etat (CAADIE) et le Trésor recensent les arriérés de paiements intérieurs sur les obligations de l'Etat et enregistrent leur remboursement.**

Délais de transmission

14. **Les données concernant l'encours, l'accumulation (y compris la variation des restes à payer au niveau du Trésor) et le remboursement des arriérés intérieurs sur les obligations de l'Etat seront transmises chaque mois, dans les six semaines à compter de la fin du mois.**

C. ARRIERES DE PAIEMENT EXTERIEURS

Définition

15. **La dette de l'Etat** est représentée par le stock de dette détenu ou garanti par l'Etat. Dans le cadre du programme, l'Etat s'engage à ne pas accumuler d'arriérés de paiement extérieurs sur sa

dette (y compris les bons et obligations du Trésor émis en FCFA sur le marché financier régional de l'UEMOA), à l'exception des arriérés de paiements extérieurs provenant des obligations en cours de renégociation avec les créanciers extérieurs, y compris ceux du Club de Paris.

Délais de transmission

16. **Les données concernant l'encours, l'accumulation et le remboursement des arriérés de paiements extérieurs seront transmises chaque mois, dans les six semaines à compter de la fin du mois.**

D. EMPRUNTS EXTERIEURS NON CONCESSIONNELS CONTRACTES OU GARANTIS PAR L'ETAT

Définition

17. **L'Etat et les entreprises publiques dont la liste est fournie au paragraphe 21 s'engagent à ne contracter ou garantir aucun prêt extérieur d'échéance initiale d'un an ou plus, ayant un élément don inférieur à 35 pour cent.** Aux fins du programme, un prêt est réputé concessionnel s'il comprend un élément don d'au moins 35 pour cent calculé comme suit: l'élément don en pourcentage de la valeur nominale de la dette. La VA de la dette au moment où elle est contractée se calcule en actualisant les futures échéances de son service¹. Le taux d'actualisation utilisé à cette fin est 5 pour cent².

18. **Ce critère de réalisation s'applique non seulement à la dette telle que définie au point 9 des Directives sur les critères de réalisation concernant la dette extérieure adoptées par décision numéro 6230-(79/140) du Conseil d'administration du FMI, et amendées à compter du 1er décembre 2009, mais aussi à toute obligation contractée ou garantie en contrepartie de laquelle aucune valeur n'a été reçue.** Cependant, ce critère de réalisation ne s'applique pas aux financements accordés par le FMI ni aux rééchelonnements sous forme de nouveaux prêts.

19. **Aux fins des critères d'évaluation pertinents, la garantie d'une dette survient de toute obligation juridique explicite incombant à l'Etat de rembourser une dette en cas de défaut de paiement par le débiteur (que les paiements soient à effectuer en numéraire ou en nature).**

20. **Aux fins du critère d'évaluation pertinents, la dette extérieure est définie comme une dette libellée ou devant être remboursée en une autre monnaie que le franc CFA.** Cette définition s'applique aussi aux dettes contractées entre pays membres de l'UEMOA.

¹Le calcul de la concessionnalité tient compte de tous les aspects de l'accord de prêt, dont l'échéance, le différé de paiement, l'échéancier de paiements, les commissions initiales et les frais de gestion.

² Le 11 octobre, 2013, les Conseils d'Administration du FMI et de la Banque Mondiale ont adopté une nouvelle méthodologie instituant un seul taux, unifié pour calculer le taux de l'élément don des prêts individuels. Le taux est fixé à 5 pourcent (voir <http://www.imf.org/external/np/sec/pr13408.htm>).

21. **Aux fins de ce critère de réalisation, la notion de secteur public recouvre l'Etat tel que défini au paragraphe 2 ci-dessus, et les entreprises publiques suivantes:** (i) Société Nigérienne d'Electricité (Nigelec) (ii) Société de Construction et de Gestion des Marchés (Socogem); (iii) Société de Nigérienne des Produits Pétroliers (Sonidep), (iv) Société Nigérienne des Télécommunications (Sonitel), (vii) Société de Patrimoine des Mines du Niger (Sopamin); and (viii) Société propriétaire et exploitante de l'Hotel Gaweye (SPEG).

Délais de transmission

22. **Les informations concernant tout emprunt extérieur du secteur public doivent être communiquées chaque mois, dans les six semaines à compter de la fin du mois. La même règle s'applique aux garanties accordées par le secteur public.** Le Ministère des Finances communiquera régulièrement aux services du Fonds la liste des emprunts en cours de négociation. Il établira des rapports semestriels sur la dette extérieure contractée ou en cours de négociation et ses termes, et sur le programme d'emprunts pour les prochains six mois, et les termes prévus, et les transmettra aux services du FMI.

E. DETTE EXTERIEURE A COURT TERME DE L'ADMINISTRATION CENTRALE

Définition

23. **L'Etat s'engage à ne pas accumuler ou garantir de nouvelle dette extérieure d'échéance initiale inférieure à un an.** Ce critère de réalisation s'applique non seulement à la dette telle que définie au point 9 des Directives sur les critères de réalisation concernant la dette extérieure adoptées par décision numéro 6230-(79/140) du Conseil d'administration du FMI, et amendées à compter du 1er décembre 2009, mais aussi à toute obligation contractée ou garantie en contrepartie de laquelle aucune valeur n'a été reçue. Les prêts à court terme liés aux importations sont exclus de ce critère de réalisation, de même que les titres à court terme émis en FCFA sur le marché financier régional.

Délais de transmission

24. **Les informations concernant tout emprunt extérieur de l'Etat doivent être communiquées chaque mois, dans les six semaines à compter de la fin du mois. La même règle s'applique aux garanties accordées par l'Etat.**

OBJECTIFS QUANTITATIFS

F. DÉFINITIONS

25. **Le total des recettes est un objectif indicatif du programme.** Il comprend les recettes budgétaires fiscales et non fiscales et les recettes de comptes spéciaux, mais n'inclut pas le produit du règlement des dettes croisées de l'Etat et des entreprises.

26. **Le déficit budgétaire de base est défini comme la différence entre (i) les recettes budgétaires de l'Etat, comme définies au paragraphe 22; et (ii) les dépenses budgétaires totales, nettes des dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures, mais incluant les dépenses financées sur ressources PPTE.**

27. **Le plancher sur les dépenses de réduction de la pauvreté est une cible indicative pour le programme.** Ces dépenses incluent toutes les lignes budgétaires dans la Liste Prioritaire Unifiée (LPU) des dépenses de réduction de la pauvreté et celles financées sur les ressources PPTE.

G. DÉLAIS DE TRANSMISSION

28. **Les informations sur les recettes et les dépenses budgétaires de base seront communiquées mensuellement au FMI, dans les six semaines à compter de la fin du mois.**

29. **Les informations sur les dépenses de la LPU seront communiquées mensuellement au FMI, dans les six semaines à compter de la fin de chaque trimestre.**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES POUR LE SUIVI DU PROGRAMME

H. FINANCES PUBLIQUES

30. **Les autorités transmettront aux services du FMI les informations suivantes:**

- Des estimations mensuelles détaillées des recettes et dépenses, y compris les dépenses prioritaires et le paiement des arriérés intérieurs et extérieurs, et les recettes détaillées des douanes, de la DGI et du Trésor.
- Le Tableau des Opérations Financières de l'Etat avec les données mensuelles complètes sur le financement intérieur et extérieur du budget, et les variations des arriérés et des restes à payer au Trésor. Ces données seront transmises mensuellement dans les six semaines à compter de la fin du mois.

- Des données mensuelles complètes sur le financement net non bancaire: (i) la variation de l'encours des titres d'Etat (bons et obligations du Trésor) émis en FCFA sur le marché financier régional de l'UEMOA et non détenus par les banques commerciales du Niger; (ii) la variation de l'encours des comptes de dépôts des correspondants du Trésor ; (iii) la variation de l'encours des divers comptes de consignations au Trésor; (iv) la variation de l'encours des créances sur l'Etat abandonnées par le secteur privé.
- Des données trimestrielles sur les dépenses pour les lignes de la LPU (situation des crédits votés, libérés et consommés).
- Des rapports trimestriels sur l'exécution du budget, incluant le taux d'exécution des dépenses de réduction de la pauvreté et notamment la consommation de crédits des principaux ministères concernés (Education Nationale, Sante Publique, Equipement, Agriculture et Elevage).
- Les données mensuelles des soldes des comptes du Trésor, par exercice budgétaire de référence, avec la ventilation de plus et moins de 90 jours de durée.
- Des données mensuelles sur le service de la dette effectif (principal et intérêt) par rapport aux échéances programmées. Ces données seront transmises dans les quatre semaines à compter de la fin du mois.
- La liste des emprunts extérieurs conclus ou en cours de négociation et des prêts envisagés dans les prochains six mois, avec les termes financiers.

I. SECTEUR MONÉTAIRE

31. **Les autorités communiqueront mensuellement, dans les huit semaines à compter de la fin du mois:**

- Le bilan consolidé des institutions monétaires et, si nécessaire, le bilan de banques individuelles;
- La situation monétaire, dans les huit semaines à compter de la fin du mois, pour les données provisoires;
- Les taux d'intérêt créditeurs et débiteurs;
- Les indicateurs usuels de supervision bancaire pour les institutions financières bancaires et non bancaires (si nécessaires, ces même indicateurs pour des institutions individuelles).

J. BALANCE DES PAIEMENTS

32. Les autorités communiqueront aux services du FMI:

- toute révision des données de balance des paiements (y compris les services, les transferts privés, les transferts officiels, les transactions en capital) dès leur révision;
- les données annuelles préliminaires de balance des paiements, dans les six mois à compter de la fin de l'année concernée.

K. SECTEUR RÉEL

33. **Les autorités communiqueront aux services du FMI:**

- Les indices mensuels des prix à la consommation désagrégés, dans les deux semaines à compter de la fin du mois.
- Les comptes nationaux, dans les six mois à compter de la fin de l'année;
- Toute révision des comptes nationaux.

L. RÉFORMES STRUCTURELLES ET AUTRES DONNÉES

34. **Les autorités communiqueront aux services du FMI:**

- Toute étude, ou rapport officiel consacré à l'économie du Niger, dans les deux semaines à compter de sa publication;
- Toute décision, arrêté, loi, décret, ordonnance ou circulaire ayant des implications économiques ou financières, dès sa publication ou, au plus tard, dès son entrée en vigueur.
- Tout projet de contrat dans les secteurs minier et pétrolier, y compris les volumes de production et de vente, les prix et l'investissement extérieur.
- Tout accord avec des interlocuteurs du secteur privé ayant des répercussions économiques ou financières pour l'Etat, y compris dans le secteur des ressources naturelles.

Récapitulatif des données à transmettre

Type de données	Tableaux	Fréquence	Délai de communication
Secteur réel	Comptes nationaux.	Annuelle	Fin de l'année + 6 mois
	Révisions des comptes nationaux.	Variable	8 semaines à compter de la révision
	Indices désagrégés des prix à la consommation.	Mensuelle	Fin du mois + 2 semaines
Finances publiques	Position nette du gouvernement envers le système bancaire.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Données mensuelles complètes sur le financement intérieur net non bancaire: (i) la variation de l'encours des titres d'Etat (bons et obligations du Trésor) émis en FCFA sur le marché financier régional de l'UEMOA et non détenus par les banques commerciales du Niger; (ii) la variation de l'encours des comptes de dépôts des correspondants du Trésor ; (iii) la variation de l'encours des divers comptes de consignations au Trésor; (iv) la variation de l'encours des créances sur l'Etat abandonnées par le secteur privé.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	TOFE provisoire, incluant le détail des recettes (DGI, Mensuelle DG et Trésor) et dépenses, y compris les remboursements des arriérés inférieurs salariaux et non salariaux, existants à fin 1999, et la variation des restes à payer au Trésor.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Données sur l'encours des restes à payer (RAP) au niveau du Trésor, par exercice budgétaire de référence (total et RAP à plus de 90 jours).	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Situation mensuelle des comptes de dépôts des correspondants du Trésor.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines

Type de données	Tableaux	Fréquence	Délai de communication	
	Exécution du budget d'investissement.	Trimestrielle	Fin du trimestre + 8 semaines	
Données monétaires et financiers	Tableau d'exécution des dépenses budgétaires, des dépenses de la liste prioritaire unifiée, et des dépenses sur ressources PPTE.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines	
	Balance générale des comptes du Trésor.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines	
	Situation mensuelle des soldes des comptes du Trésor et des autres comptes publics à la BCEAO.	Mensuelle	Fin du mois + 2 semaines	
	Formule de fixation du prix des produits pétroliers, recettes de la taxation des produits pétroliers et différentiels de prix.	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines	
	Situation monétaire	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines (provisoire) Fin du mois + 10 semaines (définitive)	
	Bilan consolidé des institutions monétaires et, si nécessaire, bilan de certaines banques individuelles.	Mensuelle	Fin du mois + 8 semaines	
	Taux d'intérêt créditeurs et débiteurs.	Mensuelle	Fin du mois + 8 semaines	
	Indicateurs prudentiels de supervision bancaire.	Trimestrielle	Fin du trimestre + 8 semaines	
	Balance des paiements	Balance des paiements	Annuelle	Fin de l'année + 6 mois
		Révisions de la Balance des Paiements	Variable	à compter de la révision.
Dette extérieure	Encours et remboursements des arriérés extérieurs.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines	
	Détail de tous les nouveaux emprunts extérieurs contractés et des prêts envisagés, avec les termes financiers.	semestrielle	Fin du semestre + 6 semaines	
	Tableau sur le service effectif mensuel sur la dette extérieure (principal et intérêts), par rapport aux échéances programmées.	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines	



INTERNATIONAL MONETARY FUND



Communiqué de presse n° 14/145
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
31 mars 2014

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

Le Conseil d'administration du FMI achève les deuxième et troisième revues de l'accord FEC conclu avec le Niger et approuve un décaissement de xx millions de dollars EU

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé aujourd'hui les deuxième et troisième revues des résultats économiques enregistrés par le Niger dans le cadre du programme soutenu par un accord triennal conclu au titre de la facilité élargie de crédit (FEC). L'aboutissement de ces revues ouvre la voie au décaissement immédiat d'un montant équivalant à 22,56 millions de DTS (soit environ 34,9 millions de dollars EU), ce qui porte le total des décaissements effectués au titre de l'accord à un montant équivalant à 45,12 millions de DTS (69,9 millions de dollars EU).

Le Conseil d'administration a en même temps approuvé les demandes de dérogation présentées par les autorités pour la non-observation des critères de réalisation sur le financement intérieur net de l'État à la fin décembre 2012 et la fin juin 2013 et sur les arriérés de paiements intérieurs à la fin décembre 2012. Le Conseil a également approuvé la demande de prorogation du programme jusqu'au 31 décembre 2015 et le rééchelonnement des achats restants dans le cadre de l'accord en vigueur. L'accord au titre de la FEC en faveur du Niger a été approuvé le 16 mars 2012 (voir le [Communiqué de presse n°12/90](#)).

À l'issue des délibérations du Conseil d'administration, [le président], Directeur général adjoint et président par intérim, a fait la déclaration suivante :

« Les performances économiques récentes du Niger ont été affectées négativement par un niveau de précipitations inférieur à la moyenne au second semestre de 2013 et la détérioration de la sécurité dans la région. Les perspectives macroéconomiques paraissent dans l'ensemble favorables pour l'avenir avec l'entrée en production de projets pétroliers et miniers après 2015.

Les autorités ont fait preuve d'une grande détermination dans la mise en œuvre du programme soutenu par la facilité élargie de crédit. Des mesures correctives décisives, comme l'amélioration du recouvrement des recettes publiques, le durcissement du contrôle des dépenses et les ajustements apportés au cadre de gestion de la dette, ont permis de remettre le programme sur les rails après les dérapages de la fin 2012.

Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de réformes structurelles ont été satisfaisants dans l'ensemble. La production, chaque trimestre, d'un rapport d'exécution budgétaire détaillé et la limitation des dépenses exceptionnelles sont constatées avec satisfaction. Les efforts déployés en vue d'établir un compte unique du Trésor et d'élaborer des plans trimestriels de trésorerie vont améliorer sensiblement l'exécution du budget. Il est important de continuer d'améliorer le cadre de gestion de la dette pour en assurer la viabilité tout en investissant dans des projets sociaux et d'infrastructure à haut rendement.

Une saine gestion des ressources naturelles permettra d'améliorer la croissance globale et de faire reculer plus vite la pauvreté. Les autorités sont encouragées à formuler une stratégie d'ensemble pour la gestion macroéconomique de ces ressources. Il est aussi indispensable qu'elles s'efforcent plus activement d'achever la restructuration du secteur financier pour que le système financier puisse soutenir la croissance.

Des données inexactes sur la dette extérieure non concessionnelle du secteur public ont entraîné un décaissement non conforme. Compte tenu des mesures correctives prises et prévues pour améliorer la gestion et le suivi de la dette, le Conseil d'administration a décidé d'accorder une dérogation pour inobservation du critère de performance à l'origine du décaissement non conforme. »

Déclaration de M. Assimaidou sur le Niger
Réunion du Conseil d'administration
31 mars 2014

Permettez-moi, au nom de mes autorités nigériennes, d'exprimer mes sincères remerciements au Conseil d'administration et à la direction pour le soutien offert au Niger dans les efforts qu'il déploie actuellement dans un environnement particulièrement difficile. Je souhaite aussi remercier les services du dialogue constructif qui s'est établi à Niamey dans le contexte des seconde et troisième revues de l'accord triennal au titre du programme appuyé par la FEC. Lors de ces réunions, y compris avec les autorités au plus haut niveau, le Niger a réitéré son engagement vis-à-vis du programme appuyé par la FEC, notamment en faveur des réformes dans le domaine des ressources naturelles. Mes autorités soulignent également qu'elles souhaitent continuer à recevoir les avis du FMI, car leur efficacité reste cruciale pour les aider à mettre en œuvre le programme.

Je voudrais signaler d'emblée que mes autorités ont exprimé leur consentement à la publication de tous les documents liés à ces revues, notamment le rapport des services du FMI, la lettre d'intention de même que le mémorandum de politiques économique et financière.

Récente évolution, perspectives à moyen terme et risques

Deux chocs exogènes, qui montrent à nouveau la vulnérabilité de l'économie nigérienne, ont compromis les perspectives positives apparues suite à la bonne performance économique de 2012. Le premier a trait à l'instabilité sécuritaire de la région, en raison des risques persistants des attaques terroristes venant des frontières du nord du pays, qui ont entraîné une augmentation imprévue des dépenses pour faire face aux questions de sécurité, des opérations humanitaires et des réfugiés. Le second a trait à la brusque chute de la production agricole à cause des mauvaises conditions climatiques. Ces deux chocs se sont traduits par des fluctuations marquées des activités économiques en 2013. Dans ce contexte, la croissance du PIB réel a chuté à 3,6 % du PIB au lieu de la projection initiale de 6,2 % du PIB, bien en deçà du niveau exceptionnel de 11,1% enregistré en 2012. Pour autant, l'inflation a été maîtrisée à 2,3 %, grâce à la réussite du programme alimentaire du gouvernement qui a contribué à contenir les fortes pressions de la demande de produits alimentaires.

L'évolution budgétaire a dans l'ensemble été satisfaisante, affichant une réduction des arriérés, au-delà de l'objectif du programme, de même qu'une progression du niveau des dépôts à la banque centrale. Le niveau des recettes a atteint 17,1 % du PIB en 2013, une augmentation de 1% par rapport à 2012. Cette performance est le résultat des efforts des autorités en vue d'accroître les recettes, mais aussi de la mise en œuvre réussie des mesures de politique économique destinées à maîtriser certaines dépenses afin de faire face à d'autres, plus élevées, liées à la sécurité. La réponse positive du marché financier régional à l'émission obligataire qui a été sursouscrite est une indication de cette bonne position budgétaire.

La tendance positive observée ces dernières années s'agissant de l'expansion du crédit s'est ralentie en 2013 à cause des tensions de la situation sécuritaire et des mauvais résultats du secteur agricole. Les autorités ont reconnu le rôle crucial des institutions financières pour les aider à réaliser leur ambitieux programme de développement et entreprennent un certain nombre de mesures pour développer le secteur financier, notamment pour promouvoir l'expansion du crédit aux zones rurales et aux petites entreprises.

PERSPECTIVES À MOYEN TERME ET RISQUES

Mes autorités nigériennes apprécient les discussions qu'elles ont eues avec les services du FMI en juillet et décembre sur les perspectives à moyen terme, qui étaient globalement axées sur les priorités de l'État, en vue de développer une infrastructure de base dans les secteurs de l'énergie et des transports, de diversifier la production et de renforcer les capacités humaines et institutionnelles du pays.

Ils sont convenus qu'avec le démarrage des deux mégaprojets de pétrole brut et d'uranium, la production et les exportations de pétrole et d'uranium pourraient doubler à partir de 2016. Les recettes budgétaires des ressources naturelles devraient donc augmenter de plus de 50 %. Pour autant, d'importants défis subsistent, notamment s'agissant des risques que présentent la situation de la sécurité régionale et les conditions climatiques, en particulier de leur impact négatif sur la production agricole. Pour ce qui est de la situation sécuritaire, les autorités nigériennes sont très impliquées dans les initiatives régionales de maintien de la paix. Pour remédier à l'impact des incertitudes climatiques sur l'agriculture, qui touchent tous les pays du Sahel, y compris le Niger, les autorités ont mis en place un large programme de projets d'irrigation qui commence à être couronné de succès. En même temps, mes autorités ont réactivé les programmes ciblés existants, notamment la distribution de produits alimentaires aux personnes vulnérables à des prix modérés, la distribution gratuite pendant la saison sèche, les programmes de travail en échange d'alimentation ou d'argent liquide, le financement et la création de banques céréalières de même que des programmes nutritionnels.

Mise en œuvre du programme

Des progrès notables ont été réalisés dans la mise en œuvre du programme appuyé par la FEC au cours des deux dernières années. Les résultats ont été mitigés en 2012. La première revue a été achevée avec succès ; le programme a déraillé à la fin de l'année mais des mesures correctrices ont été prises. Outre ces mesures destinées à renforcer la gestion de la dette et à empêcher de nouveaux emprunts non concessionnels, mes autorités se sont abstenues de tirer sur les deux prêts jusqu'à ce que les subventions attendues aient été octroyées. La seconde phase des efforts de mise en œuvre des autorités a débouché sur une nette amélioration des résultats du programme; le recouvrement des recettes est à nouveau en bonne voie et certains critères de réalisation sont largement respectés. L'écart a trait à un dépassement des dépenses courantes à cause de l'impact budgétaire de l'intervention du pays dans les conflits maliens. De même, la question de la dette extérieure non concessionnelle n'a pas trouvé de solution adéquate avant juin 2013. Cependant, les efforts ont été redoublés et plusieurs indicateurs,

notamment les données des dépenses et du recouvrement des recettes, se sont nettement améliorés en 2013, comme l'indiquent les objectifs indicatifs de la fin de septembre 2013. En dépit de quelques retards, des progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre des réformes structurelles.

A-Politique budgétaire

La démarche conservatrice des autorités, qui ciblent un déficit budgétaire de base de 2,5 % du PIB en 2014 en vue d'atteindre progressivement un solde de base égal à zéro à moyen terme, indique clairement leur détermination à rééquilibrer les finances publiques. À cet égard, elles prennent des mesures afin de porter le total des recettes à 18,3 % du PIB en 2014. Les actions en cours pour fixer de nouveaux seuils de la TVA, conjointement à la prolongation de l'expérience positive des audits fiscaux, contribueront à réaliser cet objectif. Du côté des dépenses, eu égard à l'importance accordée aux dépenses des secteurs sociaux et compte tenu de l'impact de la sécurité régionale latente qui exige de surveiller davantage les frontières, le total des dépenses atteindra 26,4 % du PIB. En faisant fond sur les progrès importants réalisés pour accroître la transparence dans les secteurs extractifs, mes autorités ont conclu un accord avec les services du FMI sur la nécessité d'assurer une utilisation adéquate des ressources naturelles. Parallèlement, pour garantir la prévisibilité des dépenses publiques à moyen terme, les autorités nigériennes étudient des moyens d'arrêter un ancrage budgétaire approprié.

B-Secteur financier

Mes autorités souhaiteraient que le secteur financier joue un rôle plus important dans le développement de l'économie. Les mesures en cours portent sur la restructuration de certaines banques qui souffrent d'une détérioration prudentielle d'une part et sur la réactivation du processus d'adoption de la nouvelle stratégie de développement du secteur financier d'autre part. L'insistance des autorités à laisser les trois banques en restructuration poursuivre leurs activités prend en compte non seulement l'ampleur et la nature cruciale de l'agriculture et des petites entreprises dans lesquelles évoluent ces institutions financières, mais aussi la nécessité de préserver les progrès réalisés ces dernières années, notamment s'agissant de l'expansion du crédit.

C-Réformes structurelles

Mes autorités reconnaissent l'importance du rôle que joueront les réformes structurelles dans la réalisation de leurs objectifs macroéconomiques, notamment pour atteindre un taux de croissance de 10 % par an entre 2015 et 2018, ce qui correspond à la nécessité de construire des infrastructures, d'améliorer les indicateurs sociaux et de concrétiser les OMD. Les autorités continueront de mettre en œuvre le plan de gestion des finances publiques, qui prévoit d'accélérer le rythme de l'exécution du budget, de rédiger des rapports trimestriels sur les engagements, les ordonnancements et les paiements, de préparer l'inventaire des comptes bancaires dormants ou irréguliers dans le but d'établir un compte unique du trésor, de même que de limiter les procédures spéciales à un maximum de 5 % du total des engagements.

S'agissant de la gestion des ressources naturelles, un certain nombre de mesures sont mises en œuvre par les autorités en vue d'améliorer la gouvernance des sociétés dans ce secteur.

S'agissant de la société pétrolière, quelques audits, qui ont déjà fait apparaître des coûts gonflés ou injustifiés, ont été achevés et des mesures sont en cours pour remédier à ces coûts. Pour ce qui est de l'uranium, les négociations sont encore en cours et mes autorités entendent aller au-delà du remplacement du régime minier existant pour couvrir certains aspects du gouvernement d'entreprise.

Décaissement non conforme

Sur cette question, j'aimerais répéter l'explication de mes autorités nigériennes, à savoir que l'absence de communications ponctuelles avec les services du FMI sur les deux prêts était due au fait que les autorités entendaient terminer les actions entreprises pour que ces prêts deviennent concessionnels avant d'être mis en œuvre. La lettre de mes autorités, qui figure dans l'annexe EBS/14/37, explique les mesures qu'elles ont prises pour obtenir des subventions afin que ces prêts deviennent concessionnels. À ce jour, le gouvernement n'a procédé à aucun tirage sur ces deux prêts. Les autorités, avec l'assistance du FMI, ont pris des mesures pour assurer qu'une situation similaire ne se reproduise pas. Il a aussi pris des mesures correctrices pour améliorer le suivi du processus d'approbation des accords de prêts.

Conclusion

Les perspectives à moyen et long terme du Niger se sont nettement améliorées. Des progrès considérables ont été accomplis au cours de la dernière décennie s'agissant de la stabilité macroéconomique, de la mobilisation des recettes et du rétablissement de la solvabilité du pays. Pour autant, de nombreux enjeux subsistent, notamment la nécessité d'obtenir une croissance durable qui dépende moins des aléas climatiques, qui soit conforme à la stratégie de réduction de la pauvreté et satisfasse les besoins en matière de développement. Mes autorités prennent des mesures pour relever ces défis, notamment en accordant une grande importance à la mise en œuvre des réformes structurelles dans les domaines de la gestion des ressources naturelles et de la gestion des finances publiques.

Compte tenu de la ferme résolution des autorités et de leurs mesures correctrices, je sollicite l'appui des administrateurs en faveur des dérogations demandées et des décisions proposées.